



Lukas Vischer: L'Héritage de Jean Calvin Actions pour l'Eglise au 21^{ème} siècle

1. Lieu et date de la publication

Alliance Réformée Mondiale et Centre International Réformé John Knox, Genève 2008. Lukas Vischer est l'auteur inofficiel de cette brochure (voir Avant-propos).

2. Contexte historique

Les fêtes du 500^{ème} anniversaire de Jean Calvin (né le 10.07.1509) ont été préparées de longue date, à Genève, en Suisse et au niveau international. Pour Lukas Vischer, honorer Calvin signifiait renouveler le témoignage des chrétiens en appliquant les convictions de Calvin à la situation historique actuelle, plutôt que de commémorer les événements passés. Il étudiait les écrits de Calvin pour découvrir ce que le Réformateur dirait dans les questions importantes du monde d'aujourd'hui, telles que l'oecuménisme, le rôle des Eglises et de la Bible, la justice sociale et tout particulièrement la sauvegarde de la création. Le résultat de ses recherches servait de base théologique à des articles, des conférences et à deux conférences internationales qu'il organisa au Centre International John Knox à Genève,

- du 3 au 7 novembre 2004: Calvin's Social and Economic Thought et
- du 15 au 19 avril 2007: Why and how do we Celebrate the Legacy of John Calvin?

Lors de ces délibérations, deux thèmes prioritaires se sont manifestés: la recherche de l'unité ("the quest for communion") et la justice sociale dans un temps de menaces écologiques ("social justice in a time of environmental threats").

A la suite de ces conférences, Lukas Vischer a écrit le texte ci-après, dans l'intention que l'Alliance Réformée Mondiale le mette à la disposition des Eglises en 2008, pour les aider dans la préparation du jubilé de Calvin. Vischer est mort avant la publication de la brochure († 11.3.2008); elle est donc, dans un sens, son propre héritage.

3. Sommaire

1. Manifester le don de la communion:

Calvin sur l'unité de l'Eglise. Les divisions actuelles. Raisons profondes de la tendance à la fragmentation. Comment mieux manifester le don de la communion.

2. Alliance pour la justice :

Calvin à propos de la justice sociale et du respect envers la création. La Confession d'Accra, 2004, envisageant un mouvement commun (Alliance) pour la justice sociale et écologique.

3. Violence et destruction en temps de guerre et de conflit armé:

Calvin met en garde contre la violence et la guerre. Caractère sacré de la vie. Protection de l'environnement en temps de guerre.

A la fin de chacun des chapitres un paragraphe "Que faire?" propose des actions concrètes aux communautés ecclésiales.

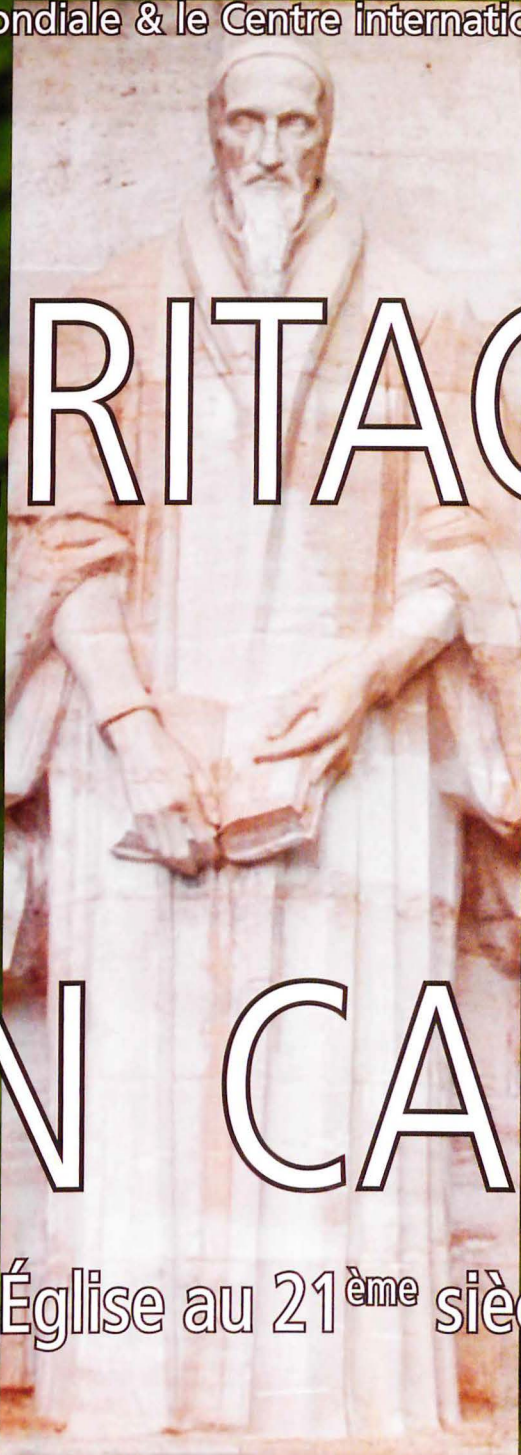
Annexe 1 est consacrée au Monument de la Réformation à Genève et également au Mémorial pour Michel Servet, rappelant un aspect plus sombre de la réformation de Calvin.

Annexe 2 explique le processus de compensation des émissions de CO2 et énumère quelques sociétés qui offrent des projets de compensation.

Annexe 3: La confession d'Accra 2004.

Annexe 4: Calvin, prédication du 20 décembre 1555 sur Deutéronome 20, 16 – 20.

l'Alliance réformée mondiale & le Centre international réformé John Knox



L'HÉRITAGE DE JEAN CALVIN

Actions pour l'Église au 21^{ème} siècle

L'HÉRITAGE
DE
JEAN CALVIN

Actions pour l'Église au 21^{ème} siècle

Publié par
l'Alliance réformée mondiale & le Centre international réformé John Knox

L'HÉRITAGE DE JEAN CALVIN
Actions pour l'Église au 21^{ème} siècle

Initié par Lukas Vischer
Edité par Setri Nyomi

Couverture et mise en page : Barbara Robra
Photos : © Barbara Robra

Publié par l'Alliance Réformée Mondiale & le Centre international réformé John Knox
© 2008

ISBN 978-2-9700619-1-5

Pour plus d'informations
sur les activités qui auront lieu
dans le cadre du Jubilé de Calvin,
voir la page web: www.calvin09.org

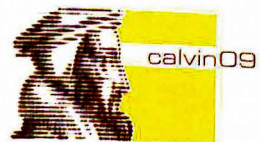


Table des matières

Avant-propos	6
Introduction	8
I. Manifester le don de la communion	
Calvin sur l'unité de l'Église	12
Les divisions actuelles	14
Raisons profondes de cette tendance à la fragmentation	17
Comment mieux manifester le don de la communion ?	18
Que faire ?	22
II. Alliance pour la justice	
Calvin à propos de la justice sociale et du respect envers la création de Dieu	26
La justice sociale vue sous un autre angle	30
Le mouvement 'Alliance pour la justice'	32
Que faire ?	34
III. Violence et destruction en temps de guerre et de conflit armé	
Calvin met en garde contre la violence et la guerre	38
Caractère sacré de la vie et protection de l'environnement en temps de guerre ou de conflit armé	40
Caractère sacré de la vie, protection de l'environnement et droit de la guerre	43
Que faire ?	46
Annexes	
Le Monument de la Réformation, à Genève	47
Sociétés proposant des programmes de compensation d'émission de CO ₂	50
La Confession d'Accra	52
Jean Calvin : Quatrième sermon sur Deutéronome 20,16-20	58

Avant-propos

Le 10 juillet 2009 marquera le 500^{ème} anniversaire de la naissance de Jean Calvin. L'influence de Calvin dépasse largement Genève, en Suisse, où il a exercé la plus grande partie de son ministère, ainsi que la France, où il est né le 10 juillet 1509 à Noyon.

En célébrant cet anniversaire, nous avons bien conscience que Jean Calvin fut l'inspirateur d'un mouvement qui n'admettait pas que l'on place l'être humain sur un piédestal pour le révéler. Commémorer le 500^{ème} anniversaire de sa naissance en se bornant à glorifier un homme, Calvin, serait contraire à ses principes et, s'il était encore de ce monde, il s'y serait fermement opposé.

C'est pourquoi ce livre voudrait motiver les lecteurs à s'engager dans toutes les actions que l'héritage de Calvin inspire aux Chrétiens du 21^{ème} siècle.

Ce projet a été entrepris à l'initiative de l'Alliance réformée mondiale (ARM) et du Centre international réformé John Knox, à Genève, et il est conçu comme source de documentation à l'intention des Églises réformées et d'autres pour les amener à entreprendre des actions en faveur de la vie, cohérentes avec les valeurs du règne de Dieu, tel que Calvin l'a proclamé.

L'ARM et le Centre John Knox proposent cette documentation dans la reconnaissance envers Dieu. Notre gratitude va tout particulièrement à celui qui en fut l'initiateur, Lukas Vischer. En 2007, il avait suggéré à l'ARM qu'un tel projet pourrait représenter une contribution importante dans le cadre du Jubilé des 500 ans de la naissance de Calvin, pour que les Églises et les chrétiens apportent des changements dans ce monde. Le Comité exécutif de l'ARM a adopté cette idée avec enthousiasme. Le Centre international réformé John Knox a donné une réponse identique. C'est ainsi que le projet a débuté. Au départ, en 2007, il n'y avait aucune raison de penser que l'initiateur du projet disparaîtrait quelques mois à peine avant la publication de l'ouvrage. Malheureusement, Lukas a quitté ce monde en mars 2008. Il est juste de rendre grâce à Dieu pour sa vie et pour la façon inlassable avec laquelle il a participé à la vie de la famille réformée et du mouvement œcuménique.

Nous sommes redevables à Lukas Vischer de l'essentiel des recherches dans les œuvres de Calvin, qui posent les bases théologiques conduisant à des actions en faveur de la vie au 21^{ème} siècle. Il a travaillé en liaison très étroite avec les responsables de l'ARM pour mettre au point les textes que nous avons maintenant sous les yeux. Sa motivation était telle que, cinq jours avant son décès, une réunion de rédaction s'est tenue à son domicile pour mettre la dernière main à ce travail. Des responsables de l'ARM et du Centre John Knox y étaient présents.

Nous supplions les lecteurs qui utiliseront ce livre de marquer une pause en rendant grâce pour la vie de Lukas Vischer. Il a partagé le ministère de sa vie

avec son épouse, Barbara. Elle n'a cessé d'inspirer ce projet. Entre autres, elle nous a aidés à trouver une liste de sociétés dignes de confiance qui proposent des systèmes de substitution aux émissions de CO₂. Nous lui sommes très reconnaissants.

Puisse ce livre vous pousser à apporter des changements là où vous vivez.

Setri Nyomi
Secrétaire général
Alliance réformée mondiale

Cyril Ritchie
Président
Centre international réformé John Knox

Introduction

Comment commémorer l'anniversaire de quelqu'un qui ne voulait pas attirer l'attention sur sa personne – surtout après les siècles qui nous séparent de l'époque où il a vécu ? La dernière chose qu'aurait souhaité Jean Calvin c'est devenir, après sa mort, objet de vénération. Sa vie, comme son ministère, ont été consacrés à la gloire de Dieu et il n'avait que mépris pour toute tentative d'exalter l'être humain, quel qu'il fût.

Aussi, en commémorant le 500^{ème} anniversaire de Jean Calvin, la famille réformée insistera-t-elle essentiellement sur la reconnaissance envers Dieu pour les idées, les sermons et les actes de Calvin qui ont influencé son époque et qui continuent d'inspirer l'humanité aujourd'hui. C'est cette reconnaissance qui nous a conduits à relever certaines de ces idées essentielles autour de trois thèmes que nous voulons partager avec l'Église du 21^{ème} siècle.

Les trois thèmes que nous avons retenus sont les suivants : « Manifester le don de la communion », « Alliance pour la justice », « Violence et destruction en temps de guerre et de conflit armé ». Ce sont des sujets à propos desquels Calvin s'est exprimé avec passion dans ses écrits et dans ses prédications. Ce sont des questions vitales pour l'Église du 21^{ème} siècle. Chacun de ces thèmes fait l'objet d'un chapitre de cet ouvrage.

Et ils ont tous trois un caractère d'urgence. On ne peut pas lire ces lignes uniquement dans le but d'exalter la pensée de Calvin, ou d'admirer la façon dont les auteurs ont su éclairer des situations actuelles au moyen des œuvres du Réformateur. Ce serait là une manière étriquée de chercher uniquement à glorifier les paroles d'un homme, Jean Calvin. Ses paroles et les analyses du 21^{ème} siècle ont été réunies de façon à souligner le fait que Dieu, qui s'est exprimé tout au long de l'histoire, continue de parler aujourd'hui au 21^{ème} siècle. Et ses messages sont urgents – ils nous appellent à nous transformer et à être des agents de transformation.

Les trois chapitres ont une structure semblable : ce livre sur Calvin n'a pas pour seule ambition d'être « un livre à propos de Calvin » ; nous avons voulu en faire un ouvrage dans lequel Jean Calvin nous « parle » en direct. Chaque chapitre débute par plusieurs citations tirées de ses écrits et portant sur le thème abordé. De cette façon, le livre comporte les pensées de Calvin lui-même sur les thèmes en discussion. Ces citations sont suivies d'une analyse et d'un débat sur ces thèmes, à la lumière des paroles du Réformateur et des problèmes et situations d'aujourd'hui. Tout ceci dans la ligne de la réflexion théologique réformée.

Ce livre est un appel à l'action. Chaque chapitre va donc se conclure par un certain nombre d'incidences concernant les Églises et les chrétiens d'aujourd'hui. Ce sera la section intitulée « Que faire ? ».

La meilleure façon de commémorer le 500^{ème} anniversaire de la naissance de Calvin consiste à s'engager une fois de plus à être pour Dieu des

agents de transformation. Aussi exhortons-nous tout le monde à générer des occasions de discussion à propos du contenu de ce livre, dans les paroisses, dans les instituts de théologie et dans d'autres cercles. Soyez particulièrement attentifs, à la fin de chaque chapitre, à la section « Que faire ? ». Ces listes ne sont pas exhaustives. Chaque groupe ou communauté est libre d'y ajouter les actions qu'ils peuvent réaliser.

Nous espérons qu'à partir de la fête de la Réformation 2008 jusqu'à la fin de l'année du Jubilé Calvin (2009), les Églises et les instituts de théologie pourront consacrer du temps à ce genre de débats en fonction du contexte dans lequel ils se trouvent. Certaines paroisses peuvent constituer un groupe hebdomadaire de discussion. Ailleurs, on pourrait réserver une semaine ou un mois en vue de débats plus approfondis. Ce livre pourrait aussi fournir des idées de sermons. Tout cela est destiné à être utilisé pendant l'année du Jubilé Calvin, mais ces documents ne sont pas liés à une époque déterminée, il sera donc possible de s'en servir au cours de la génération présente, mais aussi des générations futures, au 21^{ème} siècle et par la suite.

Nous avons également mis, en annexe, de la documentation susceptible d'aider ceux et celles qui s'interrogent sur ce qu'ils peuvent faire. Le premier de ces documents concerne le monument de la Réformation, à Genève. Le deuxième présente un certain nombre de suggestions concernant les systèmes de compensation des émissions de CO₂. Le troisième est la Confession d'Accra, élaborée par l'Alliance réformée mondiale. Le quatrième est une prédication de Calvin datant de 1555.

Cyril Ritchie, du Centre John Knox à Genève, et moi-même redisons ici notre reconnaissance à Lukas Vischer pour avoir pris l'initiative de ce projet. Nous remercions également ceux et celles qui ont contribué à faire de ce livre une réalité. Signalons en particulier Clifton Kirkpatrick, président de l'ARM, Ofelia Ortega, vice-présidente, et nos collègues Kathy Reeves, Adolfo Ham, Barbara Robra, Hartmut Lucke, Roland Revet, Sally Redondo, John Asling, Penny Blachut et Franziska Surber. Notre reconnaissance va aussi à la Fondation pour la promotion de l'unité et du témoignage des Églises réformées ainsi qu'au personnel de l'Alliance réformée mondiale et du Centre international réformé John Knox.

Nous aimerions recevoir vos réactions. Merci de nous faire parvenir une note à warc@warc.ch ou à welcome@johnknox.ch.

Au nom du Centre international réformé John Knox et de l'Alliance réformée mondiale, nous avons le plaisir de vous offrir ce volume pour que vous en discutiez et que vous preniez des décisions concrètes. Faisons de ce Jubilé Calvin une occasion de nous engager dans l'action en faveur de la vie en plénitude pour tous.

Setri Nyomi
Secrétaire général de l'ARM



I.

Manifester

le don de la communion

Calvin sur l'unité de l'Église

Pour Calvin, l'Église et son unité étaient une question capitale. Il y consacre un quart de l'Institution de la Religion Chrétienne. À ses yeux, il est essentiel que tous ceux qui croient en Christ fassent partie de l'Église et contribuent à sa vie. Écoutons cinq extraits de ses écrits qui illustrent son point de vue à ce sujet.

L'Église, mère de tous les croyants

Mais parce que maintenant mon intention est de parler de l'Église visible, apprenons du seul titre de *mère*, combien la connaissance de celle-ci nous est utile, voire nécessaire : d'autant qu'il n'y a nulle entrée en la vie permanente, sinon que nous soyons conçus au ventre de cette mère, qu'elle nous enfante, qu'elle nous allaite de ses mamelles : finalement qu'elle nous tienne et garde sous sa conduite et gouvernement jusqu'à ce qu'étant dépouillés de cette chair mortelle nous soyons semblables aux anges (*Institution de la religion chrétienne*, IV, chap. 1, § 4).

Le Christ ne peut pas être divisé

Chaque fois que nous lisons ici ce mot 'un', entendons qu'il y est mis avec poids, comme s'il

disait : 'Christ ne peut être divisé ; la foi ne peut être séparée en deux ; il n'y a point différents baptêmes, mais seulement un seul, qui est commun à tous ; Dieu ne peut être démembré en différentes parties'. Il faut donc que nous gardions entre nous cette sainte unité qui existe par tant de liens ; car et la foi, et le baptême, et Dieu le Père, et Christ, nous doivent unir tous ensemble, en sorte que nous soyons faits comme si ce n'était qu'un seul homme (Commentaire de l'Épître aux Ephésiens 4:5, Calvini Opera (CO) LI, p. 1 91).

Pia Conspiratio

Si nous voulons prouver notre obéissance à notre Seigneur et Maître Jésus-Christ, nous devons nous lier entre nous par une *pia conspiratio* (une pieuse conspiration) et cultiver la paix entre nous (Préface au Catéchisme et à la Confession de foi, 1538, CO V, p. 321).

Une seule et même Église dans le monde entier

Et il y aura une bergerie et un pasteur. C'est-à-dire : afin que tous les enfants de Dieu soient rassemblés et unis en un même corps. De même que nous confessons et croyons qu'il y a une sainte Église universelle, de même il faut nécessairement qu'il y ait un corps d'un même chef. 'Il y a un Dieu, dit S. Paul, une foi, un baptême. Ainsi il faut que nous soyons un, comme aussi nous sommes appelés en une même espérance.' (Eph.4:5). Or, bien qu'il semble que ce troupeau soit séparé en diverses bergeries, toutefois les fidèles qui sont éparés çà et là dans le monde entier, sont enclos dans des parcs, qui sont communs à tous ceux qui sont du troupeau ;

car une même Parole est annoncée à tous ; ils usent tous des mêmes sacrements ; ils ont tous un même ordre de prier Dieu, et tout le reste qui est requis pour la profession de la foi (Commentaire de l'Évangile selon S. Jean, 10:16, CO XLVII, p. 387).

L'unité de l'Église, témoignage de réconciliation dans un monde déchiré

Afin que tous soient un. Derechef, il situe le but de notre félicité en l'unité, et à bon droit ; car la ruine du genre humain est en ce qu'étant aliéné de Dieu, il est aussi en soi démembré et dissipé. Pour le restaurer il faut donc tout au contraire qu'il soit bien uni en un même corps ; comme S. Paul situe la perfection de l'Église en ce que les fidèles soient conjoints ensemble d'un même esprit et dit que les Apôtres, Prophètes, Evangélistes et Pasteurs ont été donnés, afin qu'en édifiant ils restaurent et rétablissent le corps de Jésus-Christ jusqu'à ce qu'on parvienne en l'unité de foi. Pour cette raison il exhorte les fidèles à croître en Jésus Christ qui est le Chef, dont tout le corps lié ensemble, et conjoint par chaque jointure du fournissement, selon l'opération en la mesure de chaque partie, prend accroissement du corps ou bâtiment de soi-même en charité. Par conséquent, toutes les fois que Jésus-Christ parle de l'unité, rappelons-nous la dissipation horrible et vilaine qui est au monde, en dehors de lui. De plus, sachons que le commencement de la vie bienheureuse est que nous soyons tous ensemble gouvernés et vivions par le seul Esprit du Christ (Commentaire de l'Évangile selon S. Jean, 17:21, CO XLVII, p. 387)¹.

¹ Pour plus de détails, cf. Lukas Vischer, *Pia conspiratio*, Calvin sur l'unité de l'Église, Genève (John Knox Series 12, en anglais)

Les divisions actuelles

Raisons profondes
de cette tendance
à la fragmentation



Les divisions actuelles

La famille des Églises réformées est profondément divisée. On peut même se demander si le terme de famille est bien approprié. On trouve des Églises réformées dans le monde entier, mais dans la plupart des pays on a fondé plusieurs Églises réformées. C'est également vrai au niveau international, où se sont créées plusieurs associations d'Églises réformées. Pourquoi ces divisions ? Il y a évidemment à cela autant de raisons que de divisions, chacune d'entre elles ayant sa propre histoire et ses traits particuliers.

Dans bien des cas, ce sont des désaccords sur la doctrine et l'organisation de l'Église, à propos de questions spirituelles et éthiques, ou sur des positions politiques, qui ont été à l'origine de la séparation. La plupart des divisions entre Réformés proviennent de ce genre de différend, du moins en apparence. Mais, bien souvent, plusieurs facteurs interviennent en même temps. Dans bien des cas, le désaccord semble à première vue concerner un point de théologie, alors qu'en réalité ce sont des intérêts politiques ou matériels qui interviennent en coulisses. La théologie a assez souvent été utilisée pour couvrir des mobiles beaucoup moins nobles ! Il n'est pas rare que l'on puisse faire remonter l'origine des divisions à l'ambition de fortes personnalités et à des litiges de propriété. La soif du pouvoir est l'un des obstacles les plus puissants à l'unité de l'Église.

En plus des divisions, il existe d'autres raisons à la prolifération des Églises réformées. Dans de nombreux endroits, notamment en Amérique du Nord et dans les pays du Sud, l'immigration et la mission sont responsables de cette prolifération. L'horizon des Églises réformées a tendance à se limiter à un cadre national. C'est en tant qu'Églises nationales qu'elles ressentent les choses, qu'elles débattent, qu'elles décident et qu'elles agissent. Aussi, lorsque les membres d'une Église émigrent vers un autre pays, il leur paraît tout à fait normal d'y fonder une Église « à leur image ». Pour prendre l'exemple des États Unis, bon nombre d'Églises réformées y remontent à l'arrivée d'immigrants de différentes origines – Écossais, Hollandais, Allemands et, plus récemment, Hongrois, Coréens, Chinois. Bien que participant tous de la même tradition réformée, ils sont bien souvent incapables de se réunir en une seule Église réformée, même à la deuxième ou à la troisième génération.

On rencontre un phénomène semblable avec le mouvement missionnaire du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle. Dans de nombreux pays, ce mouvement a conduit à la création de plusieurs Églises réformées. Comme chaque Église d'envoi accomplissait « sa propre » mission, séparément des autres, les Églises issues de la mission restaient elles aussi séparées. Le Nigeria et le Mozambique en sont des exemples assez explicites. L'unité, qui aurait pu se faire sans trop de mal au début de l'activité missionnaire, est devenue depuis pratiquement irréalisable. Dès lors que chacune des Églises réformées a construit sa propre histoire, le chemin sera long avant qu'elles puissent se réunir. Encore de nos jours il arrive que l'action missionnaire plante les germes de la division.

Raisons profondes de cette tendance à la fragmentation

Comment se fait-il que les Églises réformées cèdent si facilement à la tentation de la division ? Cela ne peut être seulement le fait de circonstances extérieures. Parmi les nombreuses raisons possibles, nous n'en citerons que deux.

La nécessité d'une discipline de communion

La première de ces raisons tient au fait que les communautés réformées ne prennent pas suffisamment au sérieux l'injonction de faire les efforts nécessaires pour garder l'unité de l'esprit par le lien de la paix (Eph. 4:3). Ce qui conduit à une conception faussée de l'Église. La découverte majeure de la Réforme – à savoir, que le salut est donné par grâce à tous ceux qui croient dans leur cœur et qui confessent l'amour de Dieu – allait de pair avec une critique radicale de l'Église médiévale. Toute prétention de l'Église à être médiatrice de la présence bienveillante de Dieu se voyait catégoriquement remise en question. Le message libérateur de la Réforme pouvait dès lors facilement aboutir à l'idée que la communion fraternelle est la conséquence automatique d'une authentique foi en Christ. La communion de l'Église était considérée comme faisant partie de *la réponse* au don de la grâce de Dieu.

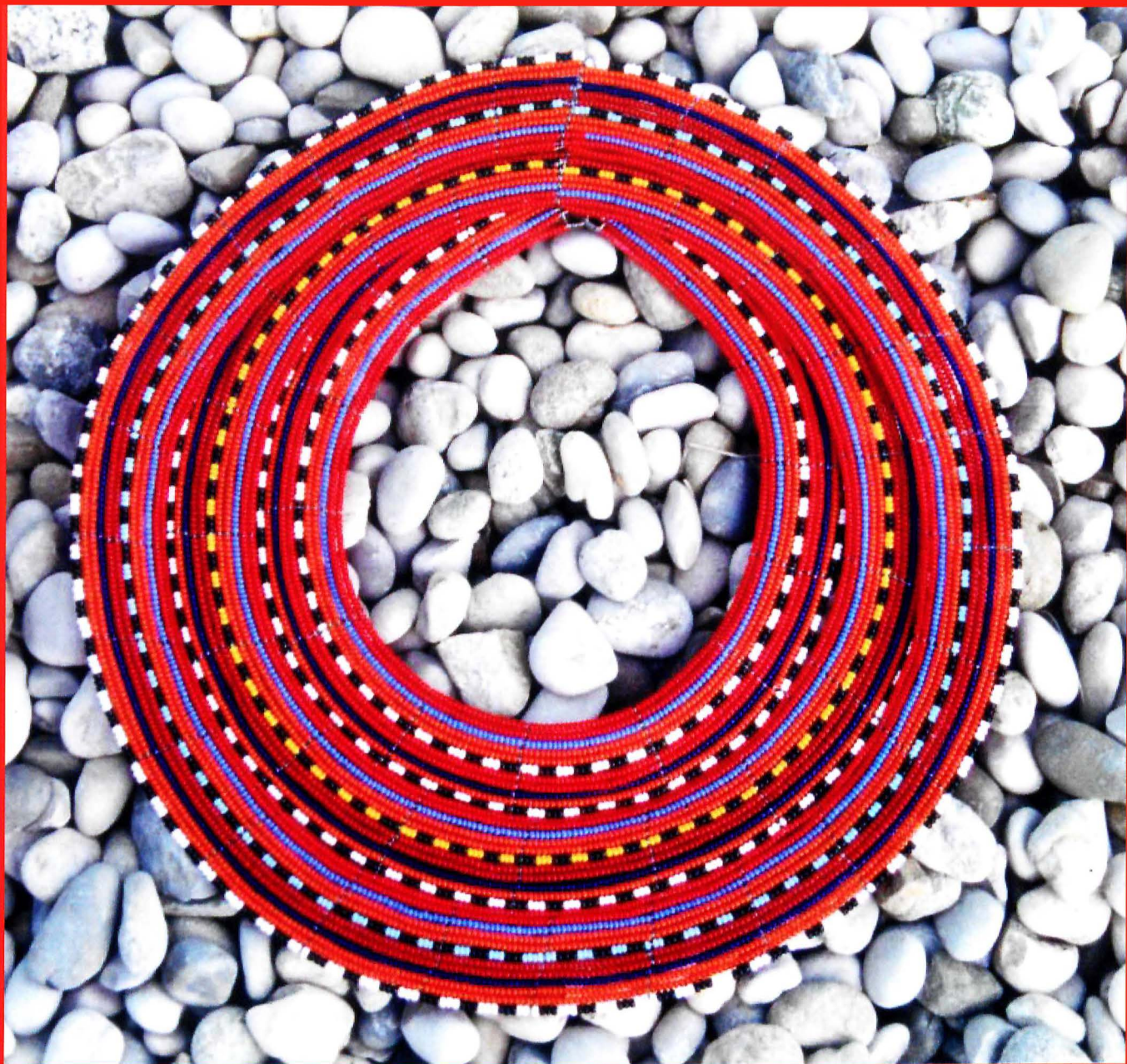
Le chaînon manquant sur lequel il convient d'insister, c'est que l'unité et la communion fraternelle *font partie du don* de Dieu, et qu'il convient donc que les membres de l'Église les vénèrent, les entretiennent et qu'ils y veillent. Le corps ne saurait se développer que si chacune de ses parties est disposée à être incorporée dans le tout. Être disciple du Christ suppose une « discipline de communion ».

Un intérêt renouvelé pour l'Église universelle

Une deuxième cause importante de divisions provient d'une conception insatisfaisante de la nature universelle de l'Église que l'on rencontre dans de nombreuses communautés réformées. Celles qui sont dans ce cas ont tendance à insister unilatéralement sur l'importance de l'Église locale par opposition à la relation avec l'Église une du Christ. Pour appuyer cette position, on utilise souvent des passages bibliques tels que « là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux ». Ces Églises réformées accordent ainsi beaucoup d'importance à l'autorité de l'Église locale. Cette insistance présente manifestement des aspects positifs. Elle crée un fort sens de la responsabilité et de la participation dans la communauté locale. Mais il y a quelque chose qui lui échappe et elle oublie que le témoignage qui nous est demandé présuppose une communion fraternelle dépassant les barrières entre peuples, nations, langues, races et classes – et cela non sous forme de vœu pieux, mais concrètement.

Les paroles du credo, « Je crois une seule Église, sainte, universelle et apostolique », doivent être dotées d'un contenu. Il faut compléter la « théologie de l'Église locale » par celle « de l'Église universelle ». Pour que leur témoignage soit crédible dans le monde d'aujourd'hui, les Églises réformées doivent accepter de s'engager d'une manière nouvelle les unes vis-à-vis des autres au niveau mondial.

Comment mieux manifester
le don de la communion ?



Comment mieux manifester le don de la communion ?

Il y a des signes prometteurs. Dans de nombreux pays, de nouvelles initiatives en direction de l'unité sont en cours. Ces temps derniers, des Églises réformées se sont unies. Deux organisations mondiales – l'Alliance Réformée Mondiale et le Conseil Œcuménique Réformé – se sont engagées sur le chemin de l'unité. Celle-ci sera scellée en 2010 et représentera une contribution de première importance à l'unité chrétienne ainsi qu'un renversement de la tendance à la fragmentation.

L'anniversaire de la naissance de Calvin offre de nombreuses occasions de renforcer ce mouvement en direction d'une unité plus visible.

Le Réformateur attachait beaucoup de prix à l'unité de l'Église. Rappelons ses paroles lorsqu'il disait que « la foi et le baptême, Dieu le Père et le Christ, doivent nous unir de manière à ce que nous devenions en quelque sorte un seul être humain ». C'est là une forte déclaration. On ne peut diviser le corps du Christ.

En outre, nous pouvons revoir notre attitude vis-à-vis des marques de la véritable Église. Dans *l'Institution*, Calvin déclare : « Partout où nous voyons la parole de Dieu être purement prêchée et écoutée, les sacrements être administrés selon l'institution de Christ, là il ne faut douter nullement qu'il n'y ait Église ».² Le culte réformé met l'accent sur la prédication de la Parole. Mais la pensée de Calvin sur le baptême et sur l'eucharistie se prête également bien à renouveler notre identité réformée d'une façon conséquente avec notre tradition.

André Biéler souligne que, pour Calvin, « l'homme découvre par le baptême qu'il est non seulement une personne individuelle nommée, aimée et entretenue par Dieu, mais encore un être social appelé à accomplir sa personnalité dans la communication avec autrui. Et la nature de la vraie vie en communauté à laquelle il est destiné et pour laquelle il a été créé lui est révélée par le sacrement de la sainte Cène ».³ Biéler cite *l'Institution*, IV, chap. 15, § 6, 13, 15. Nous sommes faits pour être ensemble comme des gens qui ont été baptisés et qui partagent la même communion.

Calvin remarque également que « Le baptême sert à notre confession ... il est une marque et enseigne, par laquelle nous protestons que nous voulons être annombés au peuple de Dieu ; par laquelle nous testifions que nous consentons et accordons au service d'un seul Dieu et en une religion avec tous les chrétiens : par laquelle finalement nous déclarons et assurons publiquement quelle est notre foi » (*Institution*, IV, chap. 15, § 13). Le fait d'être baptisé c'est l'affirmation que nous appartenons à une unique communion de foi.

Ces points de vue sur le baptême devraient stimuler l'attachement des Réformés à l'unité et un renforcement de la *koinonia*. Réexaminer les positions réformées vis-à-vis de la Sainte Cène peut également être une source d'inspiration.

Dans de nombreuses Églises, on ne célèbre l'eucharistie que quelques fois par an. Est-ce là le signe que les Églises réformées administrent correctement les sacrements ? La célébration régulière de la Cène du Seigneur est une caractéristique essentielle de l'Église. Calvin en était bien conscient. Il écrivait que la Cène « pouvait ... être administrée bien convenablement, si bien souvent, et pour le moins une fois en chacune semaine, elle était proposée à l'Église ».⁴ Le repas du Seigneur, signe visible de la présence du Christ, rappelle que la communion de l'Église est un don que les membres du corps doivent reconnaître. Cette communion existait bien avant que nous n'y soyons intégrés et on ne peut pas la mettre en jeu au nom de nos opinions personnelles, de nos intérêts et de nos conceptions. Les questions qu'il faut poser sont, par exemple : la fréquence de la célébration de la Sainte Cène peut-elle contribuer à fortifier le sentiment d'unité entre les Églises réformées ?

On peut réfléchir à la fréquence de la célébration de la Cène sans transiger à propos de l'insistance sur la Parole de Dieu correctement prêchée. Cette prédication et cet enseignement correct de la Parole de Dieu aideront à mettre en évidence l'herméneutique erronée dont sont issus les « évangiles de la prospérité » et renforceront l'engagement des Réformés par rapport à ce que Dieu attend de nous.

La 24^{ème} Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale déclare à propos de l'eucharistie : « C'est là un aspect de notre culte qui pourrait nous armer le mieux pour la résistance, la célébration et la compréhension des autres au milieu de tout ce à quoi nous sommes confrontés. Comment se souvenir de Jésus, à table ce soir-là avec ses disciples, et ne pas rechercher la plénitude de la vie ? Bien loin de permettre que la communion nous divise, même au sein de la tradition réformée, nous la considérons comme l'appel... à une vie partagée de façon passionnée, généreuse et joyeuse ».⁵

On peut également célébrer le don de la communion en reconnaissant et en respectant les *charismes* que Dieu accorde aux femmes et aux hommes. Dans un article intitulé « Un ferment dans l'Église universelle », Jane Dempsey Douglass déclare que Calvin non seulement a insisté sur le fait que tout être humain était fait à l'image de Dieu, mais que c'est cette conviction qui a inspiré son interprétation de 1 Corinthiens 11:7.⁶ Calvin y déclare que le rôle subordonné de la femme n'est pas admissible dans

² *Institution*, IV, chap. 1, § 9

³ André Biéler, *La pensée économique et sociale de Calvin*, p. 271

⁴ *Institution*, IV, chap. 17, § 43

⁵ Accra, 2004: Procès-verbal de la 24^{ème} Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale, p. 193-194

⁶ Jane Dempsey Douglass, « Ce qui demeure vivant dans la doctrine calvinienne », article dans : *La Réforme: Un Ferment dans L'Église universelle*, publié sous la direction de Henri Mottu (Labor et Fides) pp. 72-73.

les domaines de l'ordre humain, de la politique ou du mariage (CO XLIX, 472-475). Selon lui, les femmes comme les hommes sont pleinement créés à l'image de Dieu et régénérés dans l'Esprit Saint. À la fin des temps, dans le Royaume de Dieu, il n'y aura plus ni femmes ni hommes, ni distinction de classes entre riches et pauvres (CO XLVI, 728 cf. CO XXIII, 27). Ainsi, lorsque des chrétiens réformés prennent position en faveur de la justice entre genres, ils sont logiques par rapport à notre conception des principes chrétiens essentiels.

Que faire ?

Les citations de Calvin en tête de ce chapitre ne représentent qu'une petite partie de ses écrits manifestant son attachement à l'unité des chrétiens et à une plus grande communion au sein de l'Église. Tout cela invite les chrétiens réformés à développer une certaine discipline dans l'Église. Voici quelques exemples de ce qu'il est possible de faire au moment où nous célébrons ce jubilé Calvin :

- ◆ Il faut aborder le thème de la communion à tous les niveaux de la vie de l'Église. Remettre en cause l'acceptation des divisions et de la fragmentation. Les Églises peuvent mettre les questions de l'unité, ou de l'absence d'unité, à l'ordre du jour des discussions aux différents niveaux : paroisses, consistoires, synodes.
- ◆ Les Églises pourraient poser la question de la fréquence de la célébration de la Sainte Cène dans les paroisses.
- ◆ Faire de l'année de l'anniversaire de Calvin l'occasion de prendre contact avec d'autres Églises réformées de votre pays. Faire connaissance avec d'autres Églises réformées de votre région et envisager ensemble de nouvelles actions missionnaires.
- ◆ Manifester la solidarité entre Églises réformées en apportant un soutien au

témoignage rendu par d'autres Églises réformées, dans votre pays et dans le monde entier.

- ◆ Prier les uns pour les autres. Calvin disait : « Il faut donc comprendre cette doctrine générale que, avant d'être prêts à prier comme nous le devrions, nous devons avoir cette communion et cette union que Dieu nous ordonne : car il ne veut pas nous entendre chacun séparément, mais qu'il y ait une mélodie sonnante dans la bouche de tous, même lorsque chacun parle, que chacun est en son lieu particulier et que nous prions Dieu dans le secret, néanmoins, pour que notre accord atteigne aux cieux, chacun de nous doit dire, avec amour et vérité, Notre Père: le mot 'Notre' doit nous lier et nous unir au point qu'il n'y ait qu'une seule voix, comme s'il n'y avait qu'un seul cœur et un seul esprit ... » (Sermon XVI sur la première épître à Timothée 2:8, CO LIII 191-192).

- ◆ Être plus fidèles à notre Seigneur Jésus Christ dans la célébration de l'eucharistie. 1 Corinthiens 11:17-22 souligne le lien évident entre eucharistie et questions sociales; si vous vous êtes rassasiés, « ce n'est pas le repas du Seigneur que vous prenez » (v. 20), et lorsqu'il y a parmi vous des gens qui ont faim, « vous méprisez l'Église de Dieu » (v. 22) (TOB).

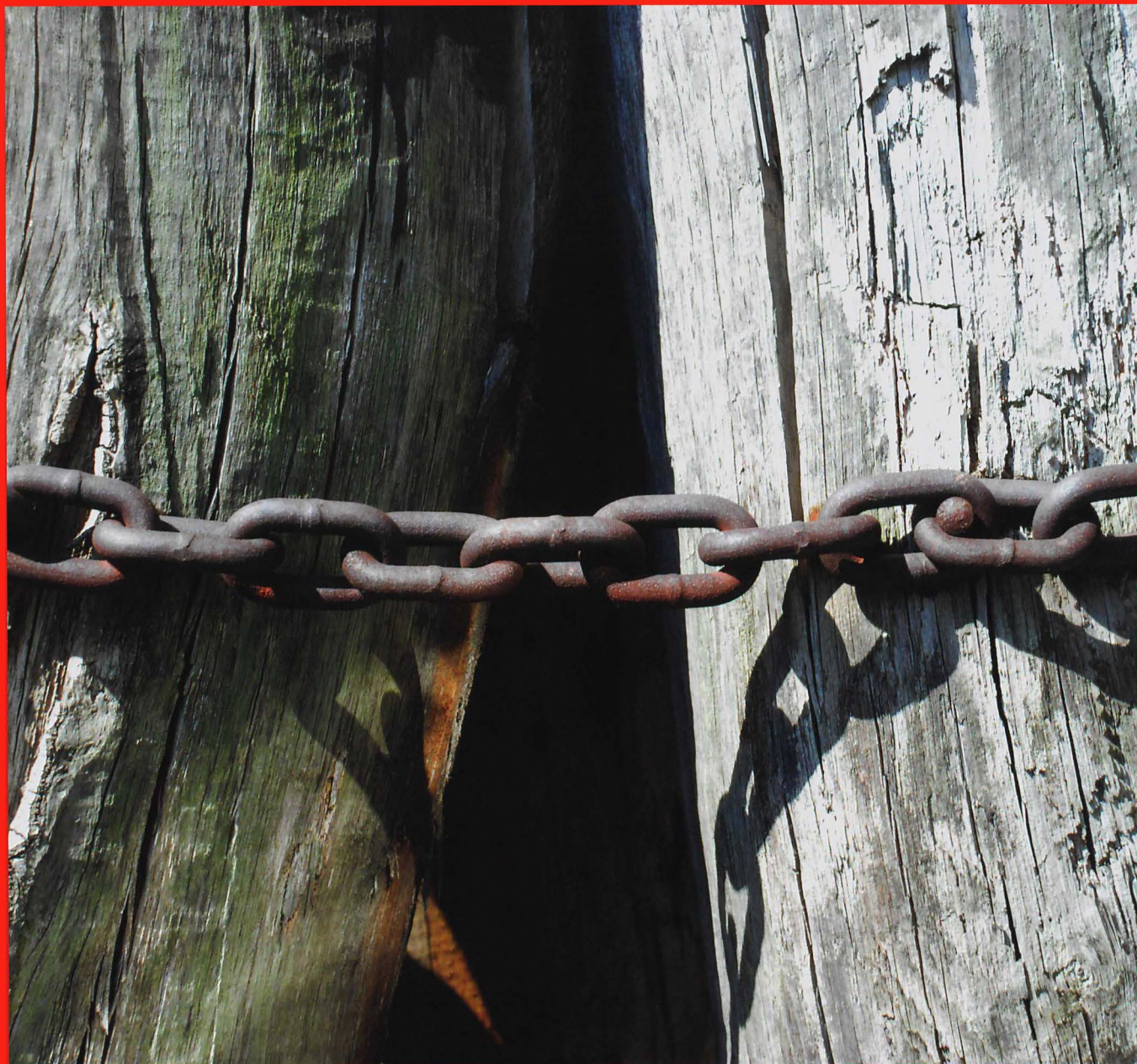


II.

Alliance pour la justice

Calvin à propos
de la justice sociale
et du respect envers
la création de Dieu

La justice sociale
sous un autre angle



Calvin à propos de la justice sociale et du respect envers la création de Dieu

L'appel en faveur de la justice sociale est un thème récurrent dans les écrits de Calvin, notamment dans ses sermons et dans ses actions à Genève. En même temps, il célèbre invariablement la beauté de la création de Dieu. Le monde créé est semblable à un « théâtre » reflétant la gloire divine. Nous sommes invités à apprécier la libéralité de Dieu et à en faire usage. Il offre avec largesse ce qui est nécessaire à la vie ; ses dons sont destinés à être partagés pour servir aux besoins de tous. Puisqu'elle est si précieuse aux yeux de Dieu, la création doit être traitée avec égards. Le gaspillage ou la pollution de l'environnement font offense au Créateur.

Les accapareurs sont des meurtriers

Dieu pourrait bien donner telle abondance à un chacun, que nul n'aurait affaire du secours de l'autre ; mais il veut éprouver la dilection et fraternité que

nous avons ensemble, quand nous communiquons ainsi les uns avec les autres, comme il nous le commande, c'est à savoir que les riches ne soient point comme des bêtes sauvages, pour manger et gourmander les pauvres, et pour leur sucer le sang et la substance ; mais que plutôt ils leur subviennent et qu'ils regardent à l'équité toujours ... Car autrement ils sont comme meurtriers, quand ils voient leurs prochains défailir, et cependant n'ont point la main ouverte pour leur subvenir. Il est certain, dis-je, qu'en cela ils sont comme meurtriers (Sermon XLIV sur l'harmonie des Évangiles. Matthieu 3:9-10, CO XLVI, 552).

Les dons de Dieu appartiennent à tous

Or, cela (c.-à-d. une répartition équitable) se fera si les riches n'engouffrent tout ce qu'ils pourront attirer à eux, s'ils ne raclent point d'un côté et d'autre le bien d'autrui, pour satisfaire leur avarice, s'ils ne se soucient point de la disette et famine des autres, s'ils n'étouffent point en tant qu'en eux est la bénédiction de Dieu, si facilement ils n'amassent point grands tas, selon que leur intempérance les incite, mais qu'ils soient larges et libéraux du bien qu'ils ont, qu'ils ne soient point ardents et en trop grand souci pour le temps à venir, même qu'ils ne leur fassent point mal (si besoin est) d'être diminués ; même qu'ils soient prêts à souffrir pauvreté ; et qu'ils ne se glorifient point en leur abondance, mais se reposent en la bonté paternelle de Dieu. Et de fait nous voyons souvent que ce que les avaricieux ont amassé par larcins, rapines, fraudes, finesses, cruauté, et chicheté, leur tourne en puantise (Commentaire sur les cinq livres de Moïse, Exode 16:19).

L'esclavage s'oppose à l'ordre de la création

Bientôt après le déluge il est advenu que la plus grande part du genre humain a perdu la liberté qui était naturellement commune à tous. Or soit que les premiers qui ont été mis en servage aient été opprimés par droit de guerre ou que la pauvreté les ait contraints, c'est chose bien certaine que l'ordre de nature a été corrompu par violence ; car les hommes avaient été créés pour avoir et entretenir entre eux société mutuelle. Et bien qu'il soit utile que les uns aient superintendance sur les autres, toutefois il fallait plutôt garder une condition égale entre frères (Commentaire sur les cinq livres de Moïse, Exode 21:1-6).

Intendants responsables de la création de Dieu

« Quiconque possède un morceau de terrain doit en recueillir le fruit de telle façon que le sol n'en souffre aucun dommage. Il doit laisser cette terre à ses enfants et aux enfants de ses enfants dans le même état que celui où elle était lorsqu'il l'a reçue, et même l'améliorer. Il doit profiter des revenus de cette terre de telle manière que cela ne serve pas au luxe et qu'elle ne soit pas gâtée ou ruinée du fait de sa négligence. Bien plus : soyons guidés par le sens de notre responsabilité et par le respect envers les bonnes choses dont Dieu nous comble, de sorte que chacun se considère comme l'intendant de Dieu en tout ce qu'il possède. Si nous suivons cette ligne, personne ne se conduira de manière immodérée en détruisant, par ses abus, ce que Dieu veut préserver (Commentaire sur les cinq livres de Moïse, Genèse 2:15).

Les hommes anéantissent la joie que Dieu éprouve pour sa propre création

Psaume 104:31 : « Que le Seigneur se réjouisse de ses œuvres ». Dieu attend que l'ordre établi par lui dès le commencement se poursuive par l'usage légitime de ses dons. Comme il est dit dans Genèse 6:6, « le Seigneur se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre », il cesse de prendre plaisir à ses bénédictions lorsqu'il les voit souillées par notre corruption... On voit dans le verset suivant que la stabilité du monde repose sur la joie que Dieu éprouve de ses œuvres. Car lorsqu'il n'anime plus la terre de sa bienveillance gracieuse et paternelle et dès lors qu'il jette sur elle un regard sévère et sans indulgence, il la fait trembler et enflamme même les montagnes ...

Psaume 104:35 : « Que les pécheurs disparaissent de la terre » ... Car si les impies infectent le monde de leur impureté, il arrive que Dieu n'éprouve plus la joie qu'il avait de son œuvre, et même que celle-ci lui déplaise ... Il est exclu que cette impureté, étendue et répandue à travers toutes les parties du monde, au point de vicier et corrompre un produit aussi noble issu de ses mains, ne soit une offense pour Dieu ... Prenons donc bien soin d'honorer la providence de Dieu en étant entièrement dévoués à lui obéir de façon à user avec pureté et justice des biens qu'il a sanctifiés à notre intention. Il nous faut également ressentir de la douleur à l'idée que ces précieux trésors sont gaspillés de façon si impie, et regardons le fait comme monstrueux et détestable que les humains non seulement oublient leur Créateur, mais qu'en plus, ils détournent toutes les bonnes choses que Dieu leur a confiées volontairement à une fin perverse et indigne (Commentaire du Psaume 104:31 et 35, CO XXXII, p. 97-98).

La justice sociale sous un autre angle

Pour rendre hommage à l'héritage de Jean Calvin, il importe de mettre l'accent sur toutes les formes de justice sociale. Il est de première importance de présenter des propositions concrètes dans le domaine de la justice économique et pour une attitude juste à l'égard de la création dans son ensemble.

Il y a plusieurs dizaines d'années, on avait proposé de lancer une campagne en faveur de la justice sociale en mémoire de Jean Calvin. En 1964, quatre cents ans après la mort du Réformateur, le théologien suisse André Biéler avait suggéré que les riches pays industrialisés accroissent de façon massive leur aide matérielle aux pays en voie de développement. Il soulignait le fait que les pays industrialisés dépensaient 7% de leur revenu national pour l'armement et il proposait que 3% de ce montant soient utilisés pour combler le fossé entre pays riches et pays pauvres.⁷ Conscient que cette idée avait peu de chances de se réaliser, il estimait cependant qu'aucune organisation n'était mieux placée que les Églises pour proposer ce genre d'initiative. Ici ou là, des organisations non gouvernementales se sont saisies de la question qui a également rencontré un écho favorable lors de la

quatrième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, à Upsal (1968).⁸

Les choses se présentent différemment aujourd'hui. On espérait pouvoir atteindre la justice grâce à une croissance économique continue, mais on s'est aperçu qu'il s'agissait d'une illusion. L'humanité réalise de plus en plus que les ressources de la planète sont limitées et que c'est dans ces limites-là qu'il faudra parvenir à la justice sociale. Pire encore, on s'est rendu compte que le développement technologique et industriel provoquait à l'environnement des dégâts irréversibles. Le sol, l'eau, l'atmosphère souffrent de la pollution. Bref, l'humanité vit au-dessus de ses moyens. Son « empreinte » écologique, c'est-à-dire ses effets sur l'environnement, sont trop importants pour que la planète puisse en supporter le poids. La façon dont le monde fonctionne ne semble pas être viable. Il faut que les ressources disponibles soient partagées de façon équitable et que l'on ait la certitude que les générations futures ne seront pas privées des ressources et des possibilités offertes par la planète Terre. Nous appelons de nos vœux une nouvelle forme de solidarité.

L'enjeu est fantastique. Pour beaucoup de ceux qui bénéficient des systèmes économiques actuels, la question primordiale est de savoir comment garantir le maintien de ce qu'ils estiment être des modèles de croissance économique. L'avenir commun de l'humanité est de plus en plus à leurs yeux une considération d'ordre secondaire. Même lorsqu'ils se trouvent confrontés aux turbulences des incertitudes de l'économie et du marché, ainsi qu'aux menaces croissantes de la crise de l'environnement, les pays

industrialisés ont tendance à ne prêter attention qu'à leur propre avenir. Il semble qu'ils ne voient pas clairement les dangers liés aux changements climatiques.

Les avertissements lancés par les scientifiques ont longtemps été ignorés, voire expressément contestés, par des politiciens aveuglés et par la société dans son ensemble. Des organisations non-gouvernementales et certains secteurs des Églises appelaient à l'action, en vain. Lors de ces premières années du 21^{ème} siècle, on a vu de plus en plus nettement que la menace de changement climatique était bien réelle. On trouve régulièrement dans les médias des informations concernant les dégâts auxquels il faut s'attendre au cours des prochaines années.

Il est probable que les effets destructeurs des modifications des conditions climatiques seront considérables dans toutes les régions du monde. Pour diverses raisons, les pays du Sud en subiront les effets les plus importants. Ils seront sans doute particulièrement frappés par des inondations, des sécheresses et des cyclones. Contrairement aux pays industrialisés, ceux du Sud n'auront probablement pas les moyens de se protéger et ne pourront pas compter sur un système d'assurances.

Aujourd'hui, dans les pays industrialisés, la discussion à propos des mesures à prendre est scandaleusement égocentrique. On admet généralement qu'il est nécessaire de réduire la fourniture d'énergie provenant de combustibles fossiles, mais il semble que la principale préoccupation consiste à chercher comment les pays industrialisés vont pouvoir

s'assurer à l'avenir une production d'énergie identique, voire supérieure. On s'intéresse peu à un avenir commun, c'est-à-dire à la façon de garantir la meilleure production possible d'énergie pour l'ensemble de l'humanité.

L'énergie est un don de la création qu'il convient de partager et d'économiser. Pour parler dans le langage de Calvin, il faut user de l'énergie d'une façon conforme à l'objectif que Dieu lui a attribuée. Si l'on s'en sert de façon imprudente, cela risque d'avoir des effets destructeurs. C'est par la façon dont elle a utilisé l'énergie que l'humanité a déjà modifié l'aspect de la planète. Les cinquante dernières années ont bouleversé l'équilibre de la nature ; on a du mal à se représenter ce que cinquante années supplémentaires de modifications semblables vont pouvoir provoquer sur terre. Il est temps, par conséquent, de réfléchir à la nature et à l'impact probable du problème énergétique. Il faut de toute nécessité réduire la consommation d'énergie. Mais, en même temps, penser aux besoins de tous.

⁷ Pour avoir une image plus complète de l'enseignement de Calvin sur ces questions, cf. André Biéler, *La pensée économique et sociale de Calvin*, Georg, Genève, 1961.

⁸ André Biéler, Calvin, *prophète de l'ère industrielle*, Labor et Fides, Genève, 1964, p. 62-63

Le mouvement 'Alliance pour la justice'

Il existe un autre secteur de la justice sociale inspiré de l'héritage de Calvin et qui concerne la justice dans le domaine économique ainsi que la façon dont les différents peuples peuvent bénéficier de tous les dons de Dieu avec davantage de justice et d'égalité.

Par l'intermédiaire de l'Alliance réformée mondiale (ARM), les Églises, qui constituent l'héritage vivant de la vision de Jean Calvin et d'autres Réformateurs du 16^{ème} siècle partageant ses opinions, ont lancé au cours des dernières décennies un mouvement 'Alliance pour la justice' qui s'attaque aux questions relatives à la justice économique et écologique.

La Confession d'Accra, élaborée par la 24^{ème} Assemblée générale de l'ARM en 2004, est un instrument destiné à aider les chrétiens à exprimer notre compréhension des exigences de Dieu en matière de justice économique et du respect pour la création. Fondée sur la foi réformée et dans la ligne des écrits de Calvin, la Confession d'Accra nous permet de discerner nettement ce qui est en contradiction et ce qui est conforme avec les intentions de Dieu à notre égard lorsque nous partageons les ressources de la planète et que nous agissons en qualité d'intendants de la création.

Quelques lignes de cette Confession permettront d'illustrer notre propos :

Nous croyons en Dieu, le Créateur, celui qui maintient toute vie, qui nous appelle à être ses partenaires dans la création et la rédemption du monde. Nous vivons dans la promesse que Jésus Christ est venu afin que tous aient la vie en plénitude (Jn 10:10). Guidés et soutenus par le Saint Esprit, nous nous ouvrons à la réalité de notre monde.

Nous croyons que Dieu est souverain sur toute la création. « Au Seigneur, la terre et ses richesses » (Psaume 24:1).

C'est pourquoi nous rejetons l'ordre économique mondial actuel imposé par le capitalisme néolibéral et tout autre système économique, y compris les économies entièrement planifiées, qui défient l'alliance de Dieu en excluant de la plénitude de la vie les pauvres, ceux qui sont vulnérables et l'ensemble de la création. Nous refusons toute prétention de l'empire économique, politique et militaire qui porte atteinte à la souveraineté de Dieu sur la vie et qui agit en opposition à la juste loi de Dieu.

Nous croyons que Dieu a fait une alliance avec toute la création (Gn 9:8-12). Dieu a suscité sur terre une communauté fondée sur la perspective de la justice et de la paix. L'alliance est un don de la grâce qui ne saurait

être vendu au marché (Es 55:1). C'est une économie de grâce pour toute la création et pour ses habitants. Jésus montre qu'il s'agit d'une alliance sans exclusive dans laquelle les pauvres et les marginaux sont des partenaires préférentiels, et il nous appelle à placer la justice « envers ces plus petits » (Mt 25:40) au centre de la vie de la communauté. Toute la création est bénie et intégrée dans cette alliance (Os 2:18ss.).

C'est pourquoi nous rejetons la culture de la consommation triomphante et l'avidité basée sur la compétition et l'égoïsme du système néolibéral du marché mondial – ou de tout autre système – qui prétend représenter la seule et unique solution.

Nous croyons que toute économie, dans la maison de la vie qui nous a été donnée par l'alliance de Dieu en vue de protéger la vie, doit rendre compte devant Dieu. Nous croyons que l'économie existe pour être au service de la dignité et du bien-être des personnes dans la communauté humaine, dans les limites de ce que la création peut supporter. Nous croyons que les êtres humains sont appelés à choisir Dieu plutôt que Mamon et que confesser notre foi est un acte d'obéissance.

C'est pourquoi nous rejetons l'accumulation sans réglementation de la richesse et la croissance sans limite qui ont déjà coûté la vie

à des millions de personnes et détruit une si grande partie de la création de Dieu.

Nous croyons que Dieu est un Dieu de justice. Dans un monde de corruption, d'exploitation et de convoitise, Dieu est, de façon toute spéciale, le Dieu des indigents, des pauvres, des exploités, de ceux à qui on fait du tort et que l'on maltraite (Psaume 146:7-9). Dieu demande des relations justes avec toute la création.

C'est pourquoi nous rejetons toute idéologie, tout régime économique plaçant le profit avant les personnes, qui n'a nul souci de la création et qui privatise les dons de Dieu destinés à tous. Nous refusons tout enseignement qui apporte sa caution – au nom de l'Évangile – à ceux qui supportent ce genre d'idéologie ou qui refusent de résister à celle-ci.

On trouvera la totalité du texte de la Confession d'Accra en annexe 3. Depuis 2004, l'ensemble de ce document a fait l'objet de discussions dans les différents pays où se trouvent des Églises réformées. C'est un élément qui a permis à l'ARM, au Conseil pour la Mission mondiale (CWM) et à d'autres organisations œcuméniques de mobiliser les Églises pour qu'elles réagissent à l'appel de Dieu en vue d'un monde plus juste et d'une conception de la justice sociale qui reflète l'héritage de Calvin.

Que faire ?

Au moment où nous célébrons ce jubilé du 500^{ème} anniversaire de Calvin, la lecture que nous faisons de l'héritage du Réformateur nous amène à renouveler notre engagement envers l'alliance pour la justice économique et écologique. Confrontés à l'injustice économique généralisée et à la destruction criante de l'environnement qui provoque un rapide réchauffement de la planète, nous ne pouvons garder le silence. Chrétiens réformés, nous sommes invités à l'action.

- ◆ Pour donner un signe qui s'oppose à la tendance actuelle consistant à consommer toujours plus d'énergie, il faudrait que les chrétiens fassent tous leurs efforts pour réduire leur propre consommation d'énergie et pour apporter leur soutien à toutes les mesures allant dans le sens d'une société plus économe en énergie.
- ◆ Nous invitons les chrétiens des pays industrialisés à réfléchir à leurs habitudes de consommation et à entreprendre les changements adéquats dans leur façon de vivre. On a calculé qu'en moyenne les émissions de CO₂ ne devraient pas dépasser 1,8 tonne par personne et par an. Or, dans les pays industrialisés, les émissions vont bien au-delà de ce chiffre. Ce sont les habitants

des États Unis qui sont responsables des plus fortes émissions (18 tonnes par personne), mais les autres pays industrialisés ne sont pas loin derrière. Des modifications de style de vie sont nécessaires.

- ◆ Il existe une possibilité très importante qui consiste, pour chacun, à envisager de compenser sa consommation d'énergie, et notamment les émissions de gaz à effet de serre, par le paiement d'une somme d'argent. Nous pouvons offrir une compensation pour des émissions spécifiques de CO₂, par exemple celles causées par un voyage en avion ou par des manifestations spéciales (congrès, festivals, feux d'artifice). Les sommes récoltées à cette occasion pourraient être utilisées de la manière suivante :
 - a) pour assurer une fourniture raisonnable et responsable d'énergie aux pays pauvres ;
 - b) pour aider ces pays à se protéger contre les dérèglements météorologiques périodiques ;
 - c) pour financer des mesures de reconstruction à la suite d'inondations ou de sécheresses.

Comment fonctionnent ces systèmes de compensation ? Ces gestes, bien que n'ayant qu'une valeur symbolique, seraient des signaux forts indiquant qu'il est nécessaire de réduire la consommation d'énergie. Un certain nombre d'organisations proposent aujourd'hui leurs services en matière de « transfert » d'énergie. Les sommes reçues

sont utilisées pour financer des projets dans des pays pauvres. Les secrétariats des Églises pourraient recommander ces organismes. On trouvera en annexe 2 une liste d'agences dignes de confiance par l'intermédiaire desquelles il est possible de compenser son propre bilan carbone.

En nous engageant à utiliser l'année du jubilé de Calvin pour attirer l'attention sur les changements climatiques, nous sommes conduits aux actions suivantes :

- ◆ Interpeller les industries pour qu'elles indiquent clairement ce qu'elles font à propos de leur consommation d'énergie et de leurs rejets. Les compagnies aériennes, les sociétés pétrolières, les industries dont les chaînes de montage et les services sont connus pour être responsables d'importantes émissions de gaz à effet de serre doivent faire l'objet de pressions afin qu'elles améliorent leurs technologies pour réduire ces émissions et apportent de fortes compensations à leur consommation sans les répercuter sur leurs clients.
- ◆ Voir comment participer à l'élaboration de nombreuses autres idées pour inverser la tendance au changement climatique afin que nous puissions réellement prendre soin de la planète au lieu de la détruire.
- ◆ Rejoindre le mouvement 'Alliance pour la justice'. Se familiariser avec la Confession d'Accra et la façon dont, ensemble, il est

possible de vivre solidairement. Là aussi, des modifications du style de vie sont nécessaires. Cela suppose que l'on remette en question des styles de vie basés sur le gaspillage alors que d'autres vivent dans la pauvreté et la souffrance, et que l'on ne se contente pas de réfléchir à la façon de faire la charité à « ces gens-là », mais que l'on cherche vraiment à modifier le fonctionnement de l'économie mondiale, de manière à ce que tous puissent bénéficier des dons de Dieu qui leur sont destinés. Nos actes pourraient apporter la vie à beaucoup parmi les « plus petits des frères et des sœurs » de notre Seigneur Jésus Christ dont la souffrance et la misère résultent de l'arrangement injuste du système économique à l'échelle globale.

- ◆ Confesser notre propre complicité dans l'utilisation des ressources de ce monde et dans la manière dont, souvent, les Églises observent en silence, accordent leur caution ou même apportent leur aide aux puissances dont les actions provoquent la souffrance de tant de gens. Il faut que les Églises soient à l'avant-garde de ce qui va faire naître une réalité nouvelle. C'est ainsi que l'on sera fidèle à l'héritage de Calvin.



III.

Violence et destruction
en temps de guerre
et de conflit armé

Calvin met en garde contre la violence et la guerre

Pour Calvin, la guerre était un non-sens. Certes, il y a des preuves bibliques de guerres cautionnées par Dieu dans l'Ancien Testament, lorsque les Israélites sont passés d'Égypte en Canaan. On a également la preuve que Jean Calvin n'a pas refusé le service militaire pour la défense du territoire national. Mais il avait conscience de l'absurdité des guerres menées à son époque. Ces conflits ne correspondent pas à la volonté de Dieu, mais résultent de l'initiative humaine et aboutissent à une effusion de sang et à des souffrances intolérables. Calvin a notamment rejeté sans ambiguïté la guerre comme moyen de servir l'Évangile. Il insistait sur le fait que les Protestants français ne devaient pas répondre aux persécutions par la violence, mais les accepter comme une épreuve pour leur foi.

Entrer en guerre est contraire à la volonté de Dieu

Les guerres adviennent-elles par l'autorité de Dieu ? Les hommes observent-ils ce qui est permis ? Ou espèrent-ils même que Dieu soit leur chef ? (...) Ils

partent en guerre parce qu'ils méprisent Dieu. C'est le diable qui les y entraîne (Sermon sur Deutéronome 2:1-7, CO XXVI,12).

La guerre est dégradante

Ainsi, nous voyons que les guerres que l'on mène aujourd'hui ne sont guère autre chose que brigandage ; les cruautés et les traitements inhumains sont si démesurés qu'il en résulte une confusion extrême et qu'il semble que l'on ait perdu tout sens de l'équité, qu'on ne puisse plus mener une guerre sans faire fi de la justice, qu'il n'y a plus aucune loi et que les gens deviennent tels des bêtes féroces (Sermon sur Deutéronome 2:1-7, CO XXVI 14).

Les persécutions sont une épreuve pour la foi

Les persécutions sont les vrais combats des chrétiens pour éprouver la constance et la fermeté de leur foi. Que devons-nous donc faire lorsqu'on nous attaque mais que nous ne recourons pas aux armes ? Mais pour bien lutter en cette situation et résister à l'ennemi, nos armes sont celles que Dieu nous a fait voir par sa Parole pour nous fortifier ... Lorsque les tyrans soufflent le feu tels des dragons, apprenez à ne voir que l'aide que Dieu accorde à son peuple et lorsque vous verrez qu'il ne l'abandonne pas, fortifiez-vous et continuez de lutter contre vos tentations charnelles jusqu'au point où vous saurez avec confiance que nous sommes bénis parce que nous sommes en Jésus Christ, soit pour mourir, soit pour vivre ... Nous devons espérer qu'après avoir éprouvé son Église il contiendra la colère des tyrans... En attendant qu'il agisse de cette façon, nous devons garder nos âmes dans la patience ...

Puisse Dieu vous faire souvenir des armes qui nous sont données d'en haut. C'est trouver notre seul refuge en lui qui nous a rendu ce grand service et qui nous a fait l'honneur de veiller sur nous, gardant ainsi nos âmes en patience – car il ne nous est pas légitime de faire paraître le jour par violence. Vous savez que tout ce que nous tentons effrontément sans l'agrément du Maître ne saurait avoir ni bonne, ni heureuse fin » (Calvin aux fidèles de France, CO XVII, p. 682, 684, 685, 715).

Le mercenariat est une abomination

Dans un sermon sur Jean-Baptiste Calvin déclare: Jean Baptiste non seulement a donné une règle à tous sans exception, mais quand les péagers sont venus vers lui et les gens d'armes, il leur a déclaré ce qui était propre à leur état. Or il est parlé notamment des péagers et des gens d'armes, pour montrer qu'en notre Seigneur Jésus-Christ la porte de vie et de salut est ouverte à tous. Car s'il y a des gens au monde qui soient débauchés et desquels on puisse espérer bien peu, ce sont les gens d'armes qui se permettent beaucoup de licence, qui sont dissolus et débordés en toute leur vie. Car puisqu'ils se vendent à deniers comptants, et qu'ils font marchandise de leur vie, il est à présumer qu'ils sont à demi bêtes brutes : car il faut qu'un homme ait dépouillé humanité, quand au lieu de gouverner son ménage, au lieu de s'appliquer à quelque labeur honnête et légitime, il s'en va prendre une solde à qui plus lui donne. Et à quelle condition ? Pour tuer et meurtrir, ou bien pour être tué lui-même. Et encore plusieurs seront menés d'avarice, et seront des gens qui aimeront mieux attraper tout ce qui leur sera possible, plutôt que de se contenter

de ce que Dieu leur aura donné, et en le maniant se nourrir paisiblement en leurs maisons (Sermon sur Matthieu 3:11-12, CO XLVI, 553).

Appel à la modération en temps de guerre

Voilà donc une règle générale que nous devons bien noter : chaque fois que nous sommes sollicités à faire quelque dégât, quelque nuisance, remettons-nous ceci en mémoire : notre Seigneur nous a tous placés en ce monde, il nous a pourvus des choses qu'il savait être utiles pour notre vie ; maintenant, si je veux dépouiller la terre de ce que Dieu lui a donné pour la nourriture des hommes, en ce qui me concerne, c'est que je veux anéantir la bonté de Dieu qu'il a déployée sur le genre humain pour qu'elle n'apparaisse plus. Suis-je digne que la terre me porte quand je veux ainsi abolir la grâce de Dieu, laquelle était aussi bien pour mes prochains que pour moi ? Quand je ne veux plus qu'elle ait son cours et son règne ? Ne suis-je point comme un monstre ? Voilà, dis-je, qui nous doit bien retenir quand nous serions poussés par quelque malice et que nous serions pervertis jusqu'à dégrader arbres, maisons et choses semblables ; il faut que nous soyons retenus en sachant bien à qui nous faisons la guerre. Ce n'est pas aux créatures, mais à celui qui nous montre ici un miroir de sa bonté, non point envers un homme seulement, mais envers tous, et nous sommes compris dans le nombre. Si cela était bien connu, les guerres ne se feraient point ainsi à la volée comme nous le voyons aujourd'hui, car quand les guerres sont entreprises on n'épargne rien, et les pays sont dévastés de toutes parts (Sermon sur Deutéronome 20:16-20 ; voir le texte intégral en annexe 4).

Caractère sacré de la vie et
protection de l'environnement
en temps de guerre
ou de conflit armé

Caractère sacré de la vie,
protection de l'environnement
et droit de guerre



Caractère sacré de la vie et protection de l'environnement en temps de guerre ou de conflit armé

Les guerres provoquent inévitablement destruction et désolation. Il y a des blessés, des gens meurent. Quelles que soient les raisons qui ont provoqué le conflit armé, le prix en est généralement élevé. Selon les termes de Calvin, les guerres vont forcément éliminer « des images de Dieu » de la surface de la terre. Il faut donc faire tous les efforts possibles pour éviter les guerres. On ne peut envisager la guerre que comme solution ultime. Mais Calvin demande que, même lorsque la guerre a éclaté, on use de modération. Les destructions et les dommages causés à l'ennemi doivent être réduits au minimum. Il faut être attentifs à ce dernier aspect de l'enseignement de Calvin.

Aujourd'hui, les guerres constituent une menace encore plus importante que par le passé. D'un côté, on a mis au point des armes susceptibles de

causer des dommages durables et irréversibles aux personnes et à l'environnement. L'humanité vit sous la menace d'armes nucléaires, biologiques et chimiques et elle doit faire tout son possible pour en éviter l'utilisation. La tentation est grande de détruire les infrastructures de l'ennemi, routes, ponts, digues, centrales électriques etc. lorsqu'on est sous le coup de la fureur guerrière. Pendant la guerre du Vietnam, il y a eu des défoliations de forêts, et la mer a été polluée par des fuites de pétrole pendant la première guerre du Golfe. Les moyens de destruction se sont considérablement accrus.

La planète Terre est maintenant plus vulnérable. Même sans conflit armé, l'environnement souffre de l'activité humaine. Les guerres viennent aggraver la situation. Par exemple, elles augmentent substantiellement les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. On commence à essayer d'introduire des règles et des limites à la destruction de l'environnement au cours des guerres, grâce à des accords internationaux.

Face à la destruction de la vie et de l'environnement engendrée par les guerres, il faut que les nations mettent au point une façon nouvelle d'aborder les conflits et de les résoudre. Les appels à faire preuve de modération en temps de guerre sont profondément enracinés dans les traditions religieuses. On attend des croyants non seulement qu'ils recherchent la paix, mais encore qu'ils la poursuivent (Psaume 34:15). Même à l'époque de l'Exode, où il semble que l'on ait exalté la guerre comme moyen de conquérir le pays de Canaan, il y avait un souci écologique : Israël est sommé de ne pas brandir la hache « pour détruire les arbres »

(Deutéronome 20:16-20). On rencontre des injonctions semblables dans des textes musulmans.⁹ Au cours des siècles, on a dans une large mesure oublié ces valeurs. Calvin fait partie des rares voix qui ont souligné que ces textes s'appliquaient aussi à son époque. Nous invitons les Églises réformées à observer son message prophétique. Résistez à la guerre, recherchez la paix et poursuivez-la, et si la guerre éclate, veillez au caractère sacré de la vie et à l'avenir de la planète, le don de Dieu, la création.

Caractère sacré de la vie, protection de l'environnement et droit de guerre

Il y a beaucoup de questions qui ont trait à la guerre. On ne saurait les aborder toutes dans le cadre d'un document de cette taille. Il suffira de remarquer que, ces dernières années, les concepts de guerre préemptive et préventive ont fait partie du vocabulaire destiné à justifier les guerres. Certains chrétiens eux-mêmes ont bien voulu adhérer à ces concepts. Il faut examiner cela de façon critique à la lumière de la Parole de Dieu et des déclarations de Calvin citées plus haut. L'usage irresponsable de la force militaire par des puissances qui s'en servent afin de régler des comptes ou de défendre leurs intérêts économiques doit être dénoncé comme erroné. Il faut que les Églises soient attentives à ce genre de tentative.

Dès le 19^{ème} siècle, on s'est efforcé d'élaborer des règles destinées à atténuer la violence et les destructions en temps de guerre. La déclaration de Saint-Pétersbourg, adoptée en 1868 par les « grandes puissances » de l'époque, interdit l'utilisation en temps de guerre de balles explosives. Le texte déclare qu'il existe des « limites techniques où les nécessités de la guerre doivent s'arrêter devant les exigences de l'humanité » et que « le seul but légitime que les États doivent se proposer durant la guerre est l'affaiblissement des forces militaires de l'ennemi ». Les conférences de La Haye de 1899 et 1907, qui se sont tenues aux Pays-Bas, ont abouti à une série d'accords internationaux concernant une grande variété de conflits. L'article 22 de la Convention de La Haye (IV) « concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre » (1907) comporte cette importante directive générale: « Les belligérants n'ont pas un droit illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi ». La « clause de Martens », qui a été incorporée au préambule de

⁹ Hamed Sultan, *La conception islamique [du droit humanitaire]*, dans : Institut Henry Dunant (éd.), *Les dimensions internationales du droit humanitaire*, UNESCO 1986, p. 59

la Convention de La Haye (IV) renforce encore ce point : « ... les populations et les belligérants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique ». Ces accords posaient les bases d'un « droit de la guerre ».

À la suite des événements de la deuxième guerre mondiale, on a fait un pas de plus. En 1949, les « Conventions de Genève » ont été adoptées. Elles insistent avant tout sur la protection de populations en temps de guerre et de conflit armé. La première Convention traite des conflits sur terre, la deuxième, des conflits sur mer, la troisième, de la protection des prisonniers de guerre, et la quatrième, de la protection des populations civiles. Elles instituent des règles humanitaires que les belligérants devront respecter, elles étendent et renforcent le champ des activités de la Croix-Rouge pendant les conflits. La guerre du Vietnam, avec ses atrocités, a suscité un élargissement supplémentaire de ces conventions. En 1977, deux protocoles additionnels ont été ajoutés aux Conventions de Genève. Le protocole numéro I a, pour ce qui nous intéresse, une importance particulière. Plusieurs articles se rapportent explicitement à la protection de l'environnement :

Article 35 § 3 : Il est interdit d'utiliser des méthodes ou moyens de guerre qui sont conçus pour causer, ou dont on peut attendre qu'ils causeront, des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel.

Article 55 § 1 : La guerre sera conduite en veillant à protéger l'environnement naturel contre des dommages étendus, durables et graves.¹⁰ Cette protection inclut l'interdiction d'utiliser des méthodes ou moyens de guerre conçus pour causer ou dont on peut attendre qu'ils causent de tels dommages à l'environnement naturel, compromettant, de ce fait, la santé ou la survie de la population.
2 : Les attaques contre l'environnement naturel à titre de représailles sont interdites.

Article 56 § 1 : Les ouvrages d'art ou installations contenant des forces dangereuses, à savoir (...) les centrales nucléaires de production d'énergie électrique, ne seront pas l'objet d'attaques, même s'ils constituent des objectifs militaires, lorsque de telles attaques peuvent provoquer la libération de ces forces et, en conséquence, causer des pertes sévères dans la population civile.

2 : La protection spéciale contre les attaques prévues au paragraphe 1 ne peut cesser :
a) pour les barrages ou les digues, que s'ils sont utilisés à des fins autres que leur fonction normale et pour l'appui régulier, important et direct d'opérations militaires, et si de telles attaques sont le seul moyen pratique de faire cesser cet appui ;
b) pour les centrales nucléaires de production d'énergie électrique, que si elles fournissent du courant électrique pour l'appui régulier, important et direct d'opérations militaires, et si de telles attaques sont le seul moyen pratique de faire cesser cet appui.

Outre les conventions de Genève et les protocoles additionnels, un certain nombre de traités internationaux ont été rédigés touchant à des objets particuliers concernant le sujet qui nous intéresse : Convention internationale sur la protection des oiseaux (1950), Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954), Traité de désarmement des fonds marins (1971), Convention sur les armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines (1972), Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue-distance (1979), Convention sur les armes inhumaines (1981), Convention sur le droit de la mer (1982), Convention internationale pour la prévention de la pollution par les hydrocarbures (1990).

Ainsi qu'on peut le voir, il existe un certain nombre de clauses en droit international invitant à la protection de la vie des populations civiles et de l'environnement. Mais ces textes se trouvent dispersés un peu partout, incomplets et flous. Quel est par exemple le sens exact des trois adjectifs « étendus, durables et graves » qui reviennent à plusieurs reprises dans le protocole I de la Convention de Genève ? En outre, plusieurs de ces textes, et notamment le protocole I, n'ont pas été ratifiés par certains pays importants. Il serait très utile de persuader les gouvernements de faire les démarches nécessaires en vue de cette ratification.

Il existe deux possibilités pour renforcer les instruments juridiques existants. Nombreux sont ceux qui estiment qu'il est grand temps d'ajouter une cinquième Convention aux quatre qui existent déjà ; ce serait un texte traitant exclusivement de la protection de l'environnement en temps de guerre. Après la première guerre du Golfe, Greenpeace a fait

une proposition dans ce sens. Deux réunions d'experts qualifiés ont eu lieu en 1991 pour étudier cette idée.¹¹ En dépit d'un accord général sur le fait que ce genre de Convention serait souhaitable, la majorité a estimé qu'il serait trop compliqué de mettre ce texte au point et que cela ne rencontrerait sans doute pas un soutien suffisant. D'autres ont suggéré de faire l'effort de réunir les diverses clauses en un texte unique en fournissant un commentaire explicatif précisant le sens de chacune des clauses. Il serait bon d'ouvrir à nouveau le débat sur ces questions.

Il est manifeste qu'en temps de guerre le caractère sacré de la vie et la protection de l'environnement se trouvent menacés. Des conflits récents ont vu des massacres importants de populations civiles ainsi que le déplacement d'un grand nombre de personnes avec toutes les épreuves que cela comporte. Les médias eux-mêmes n'en font souvent pas état. Les conventions et les protocoles existants n'ont pas reçu les adhésions nécessaires, on dit même parfois qu'ils ne sont pas adaptés. Il faut que les Églises soient au premier rang des efforts préventifs destinés à renforcer des instruments internationaux pour faire avancer la cause de la paix et pour protéger les vies humaines et la création.

¹⁰ Au cours de la négociation, on a proposé d'introduire dans cet article l'expression « la stabilité des écosystèmes » en tant que critère destiné à la définition de ces dommages. Cette proposition n'a pas été acceptée. En général, on définit les dommages par les conséquences pour les êtres humains, cf. Hans Blix, Moyens et méthodes de combat, dans : Institut Henry Dunant (éd.) *Les dimensions internationales du droit humanitaire*, UNESCO 1986, p. 181.

¹¹ Glen Plant (ed.), *Environmental Protection and the Law of War, A Fifth Geneva Convention on the Protection of the Environment in Time of Armed Conflict*, (Belhaven Press) Londres, 1992

Que faire ?

Les Églises réformées sont invitées à participer à des débats publics sur ces questions au moyen des actions suivantes :

- ◆ Organisation d'un symposium sur le caractère sacré de la vie et sur l'environnement, en y faisant intervenir des juristes, des hommes et des femmes politiques.
- ◆ Poser aux Églises et aux gouvernements un certain nombre de questions importantes. Où en est votre Église à propos de la protection de l'environnement ? Quelles sont les Conventions et les accords de l'ONU et de Genève portant sur ces questions qui ont été ratifiés par votre pays ? Dans quelle mesure votre Église serait-elle disposée à prendre une initiative au niveau international à propos d'une nouvelle convention ?
- ◆ Autres questions importantes à poser : Quelle est la position du gouvernement de votre pays au sujet de la guerre préemptive ou préventive ? Et en ce qui concerne la protection des populations civiles en période de conflit et de guerre ?
- ◆ En 1998, le Conseil œcuménique des Églises a inauguré une Décennie « Vaincre

la violence ». Il envisage de conclure cette Décennie par une convocation mondiale sur le thème « Paix sur la terre ». L'Alliance réformée mondiale travaille aux côtés du COE et d'autres organismes pour veiller à ce que cette Décennie ait des effets positifs dans le monde. Les sujets qui font l'objet du présent débat devraient pouvoir figurer à l'ordre du jour de cette manifestation, le Rassemblement œcuménique pour la paix, qui aura lieu en mai 2011 en Jamaïque. Que fait votre Église à ce propos ?

Annexe 1

Le monument de la Réformation, à Genève

À l'approche du quatrième centenaire de la naissance de Calvin, on a proposé d'ériger un monument célébrant l'héritage et les conséquences de la Réforme. Cette suggestion a été présentée pour la première fois en 1902 par Auguste Chantre, professeur d'histoire de l'Église. Deux ans plus tard, un comité a été constitué pour donner forme à cette proposition. Charles Borgeaud, professeur d'histoire à l'Université de Genève (1861-1940), était de ceux qui ont le plus contribué à mettre ce projet au point.

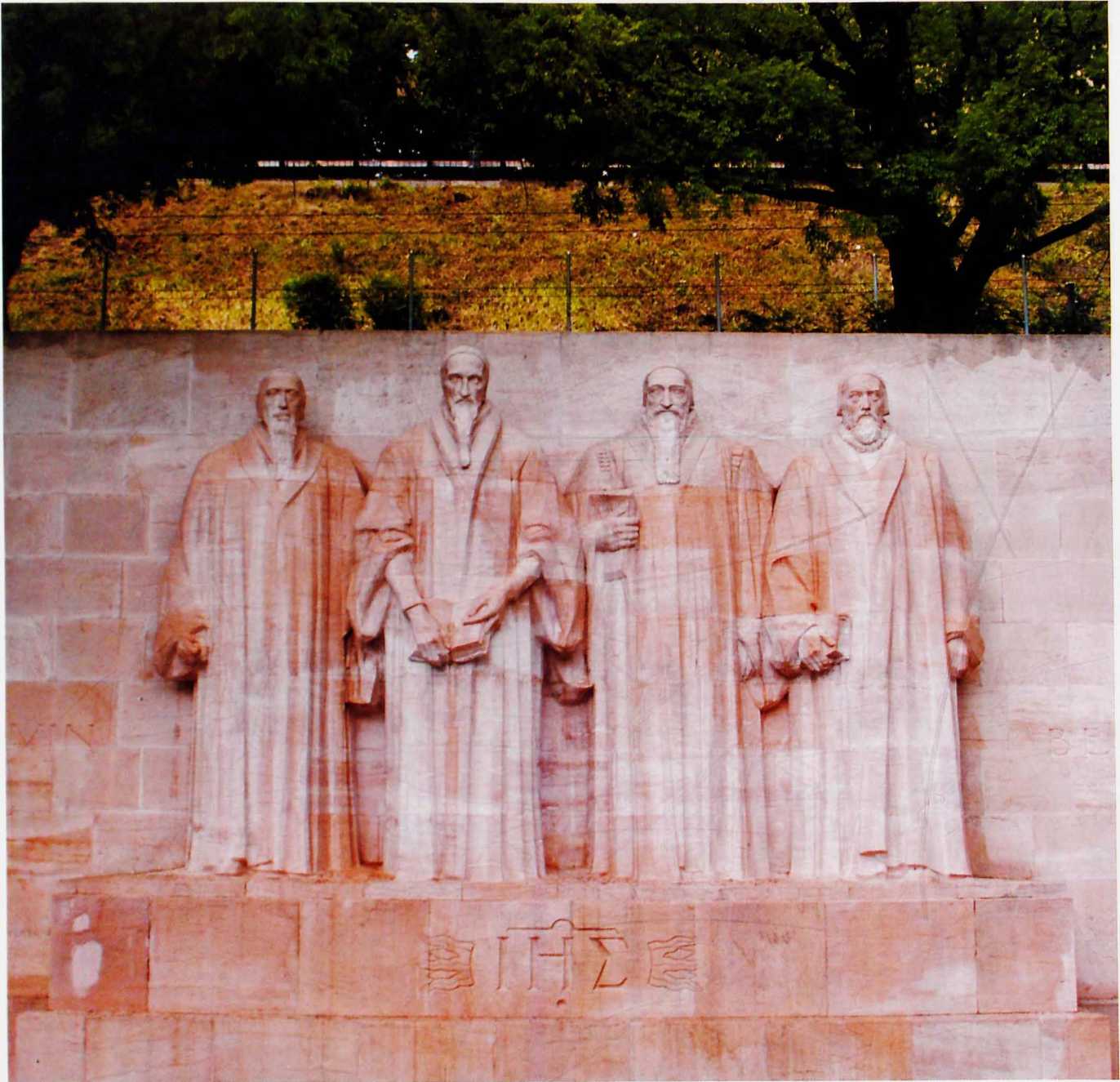
Un monument à l'honneur de Calvin ? On a longtemps repoussé catégoriquement cette idée. Calvin lui-même n'aurait certainement pas apprécié qu'on se souvînt de lui de cette façon. Il avait même demandé qu'on ne connaisse pas l'emplacement de sa tombe. Les promoteurs du Mur de la Réformation en étaient bien conscients. Ils ont donc proposé que le monument ne se contente pas d'honorer Calvin et d'autres en tant que personnes et dirigeants, mais qu'il rappelle

l'événement de la Réforme et ses conséquences en Europe et dans le monde.

Il n'a pas été facile de trouver un accord sur l'endroit où ériger ce monument. On a envisagé plusieurs possibilités et finalement, en 1907, il a été décidé de choisir les jardins situés derrière l'Université de Genève. Un concours international a suscité un nombre impressionnant de réponses. Soixante et onze projets ont été présentés, dont deux suggéraient la forme d'un « Mur des Réformateurs ». Ce sont Alphonse Laverrière et Jean Taillens qui ont remporté le premier prix.¹²

La réalisation du projet a pris du temps. Le travail a débuté trop tard pour pouvoir être achevé au moment de l'anniversaire de la naissance de Calvin. Il a été poursuivi avec soin au cours des années suivantes. Finalement, le Mur a pu être inauguré en 1917, en pleine première guerre mondiale. Étant donné que ce monument avait été conçu dans le but d'évoquer la Réforme, il était à certains égards plus approprié de l'inaugurer à l'occasion du quatrième centenaire de la Réforme de Wittenberg plutôt qu'en se centrant exclusivement sur Calvin.

¹² Pour plus de précisions cf. Daniel Buscarlet, *Le Mur de Genève*, Genève (Labor et Fides) 1965



Quinze ans plus tôt, un autre mémorial avait été érigé à Genève pour rappeler la mort de Michel Servet. Il porte l'inscription suivante : « Le 27 octobre 1553, mourut sur le bûcher à Champel Michel Servet... Fils respectueux et reconnaissants de Calvin notre grand Réformateur, mais condamnant une erreur qui fut celle de son siècle et fermement attachés à la liberté de conscience selon les vrais principes de la Réformation et de l'Évangile, nous avons élevé ce monument expiatoire le 27 octobre 1903. »

Les monuments ont sans aucun doute leur place légitime. En un temps où le sentiment de la continuité de l'histoire tend à disparaître, il est tout particulièrement important de rappeler nos racines dans le passé. Cela nous rend attentifs à l'héritage que nous avons reçu et sur lequel nous nous appuyons aujourd'hui pour construire. Cela nous rappelle aussi, inévitablement, les côtés sombres de la tradition. Nous vivons dans un monde ambigu. Le monument édifié il y a un siècle nous enseigne la fidélité à la voie authentique de l'Évangile et nous aide à évaluer, de façon réaliste, les résultats des efforts humains.



Sociétés proposant des programmes de compensation d'émissions de CO₂

Il existe un certain nombre de programmes de compensation d'émission de carbone. Il ne faut pas que cela serve d'excuse facile pour encourager les gens à consommer de l'énergie sans modération, mais il est bon de savoir que ces programmes permettent de compenser un voyage indispensable et bien organisé, ainsi que d'autres activités génératrices d'émissions de CO₂.

Parmi les sociétés qui proposent ces programmes, certaines ne sont pas crédibles et peuvent en fait aggraver le problème. Dans ce document, nous nous référons aux recommandations et à l'évaluation des sociétés réalisées par Tufts University (États Unis). La TCI (Tuft Climate Initiative) a choisi les critères suivants comme étant les plus importants pour l'évaluation d'une entreprise de compensation :

- ◆ **Calculateur** : Le calculateur des émissions provoquées par le transport aérien doit être exact, comporter un multiplicateur pour le forçage radiatif et tenir compte des variables en fonction des vols.
- ◆ **Type de projet** : Les portefeuilles de projets doivent ne comprendre que peu, voire pas du tout, de projets de bio-séquestration, mais plutôt être constitués essentiellement ou entièrement de projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.
- ◆ **Qualité du projet en matière de compensation** : Les projets doivent être complémentaires, permanents, tenir compte des pertes et participer à l'objectif à long terme d'une économie sans émission de CO₂, hautement écoénergétique. D'autres avantages, tels que l'acquisition de capacités et la protection de la biodiversité constituent un plus. Des normes élevées et des exigences de vérification comme le « Gold Standard » et le « Voluntary Gold Standard » permettent de maximiser les avantages des projets réalisés dans les pays qui n'ont pas signé l'Annexe A du protocole de Kyoto (concernant les cibles de réduction d'émissions des gaz à effet de serre).
- ◆ **Transparence** : La société doit faire clairement état des procédures suivies, des systèmes de vérification, des dispositions financières et des partenariats.

Au vu de ces critères, la TCI attribue les meilleures notes aux quatre sociétés suivantes (par ordre alphabétique) :

atmosfair

www.atmosfair.com
Vossstrasse 1, D 10117 Berlin
Tel.: +49 30 288 83 56
Courriel : info@germanwatch.org

atmosfair est une société allemande de compensation, sans but lucratif, qui s'intéresse particulièrement à la compensation en matière de trafic aérien. Elle facture \$ 17.30 par tonne de compensation d'émission de CO₂. TCI rend hommage à la qualité de sa documentation, de ses projets et à la précision de ses procédures de vérification.

climate friendly

www.climatefriendly.com
Suite B, Level 2, 140 William Street, East Sydney
NSW, Australie 2011
Tel.: +61 2 9356 3600
Courriel : reception@climatefriendly.com

Cette organisation australienne à but lucratif facture \$ 14.50 par tonne de compensation d'émission de CO₂. Bien qu'il s'agisse d'une petite société, TCI la recommande en raison de ses critères exigeants, de sa transparence et de son excellent calculateur d'émissions de carbone.

myclimate

www.myclimate.org
site États Unis : www.my-climate.com
Technoparkstrasse 1, CH 8005 Zurich
Tel.: +41 44 633 77 50
Courriel : info@myclimate.org

Myclimate a démarré en 2002 sous forme d'initiative internationale à but non lucratif à l'École polytechnique fédérale (EPF) en Suisse. Myclimate propose des compensations d'émissions pour les déplacements aériens, les déplacements en voiture, celles provoquées par les habitations et les activités commerciales. Il présente deux catégories de projets : les projets internationaux (environ \$ 15 par tonne de CO₂), et les projets en Suisse (environ \$ 45 par tonne).

Native Energy

www.NativeEnergy.com
937 Ferry Road, P.O.Box 539, Charlotte VT 05445,
États Unis
Tel.: +1 800 924 6826
Courriel : info@nativeenergy.com

Native Energy est une société privée amérindienne à but lucratif fondée en 2000. Elle contribue à créer des projets d'énergie renouvelable, appartenant à des agriculteurs, et à objectif de bienfaisance. Ses programmes concernent la consommation d'énergie domestique (CoolHome), la consommation en conduite automobile (CoolDriver), les déplacements climatiquement neutres, les manifestations et les conférences climatiquement neutres, un programme « CoolBusiness » et des services-conseils d'ordre général. Native Energy facture \$ 12 de compensation par tonne d'émission de CO₂.

L'ensemble des prix de compensation par tonne d'émission de carbone est susceptible de varier en fonction des taux de change.

On trouvera d'autres sociétés et davantage d'informations sur :
<http://www.tufts.edu/tie/tci/carbonoffsets/ratings.htm>

LA CONFESSION D'ACCRA

Les deux premières parties du texte servent d'introduction. La Confession d'Accra porte le titre « Confession de foi face à l'injustice économique et à la destruction écologique ». La dernière partie, « Alliance pour la justice », contient quelques remarques conclusives et propose des engagements à prendre.

Introduction

En réponse à l'appel urgent présenté par les Églises membres d'Afrique australe qui se sont rencontrées à Kitwe en 1995, et consciente du caractère de plus en plus urgent de la question de l'injustice économique mondiale et de la destruction de l'environnement, la 23^{ème} Assemblée générale (Debrecen, Hongrie, 1997) avait invité les Églises membres de l'Alliance réformée mondiale à entrer dans un processus de « reconnaissance, d'éducation et de confession » (processus confessionis). Les Églises ont réfléchi sur le texte d'Ésaïe 58:6 « ...briser les chaînes de l'oppression et le joug de l'injustice, et libérer les opprimés », alors qu'elles entendaient

les cris de leurs frères et sœurs du monde entier et se rendaient compte des menaces qui pèsent sur la création en tant que don de Dieu.

Depuis lors, neuf Églises membres se sont engagées par une déclaration de foi; certaines sont en train d'entrer dans un processus d'alliance; d'autres ont étudié la question et en sont arrivées à reconnaître la profondeur de la crise. En outre, l'Alliance réformée mondiale, – en partenariat avec le Conseil œcuménique des Églises, la Fédération luthérienne mondiale et des organisations œcuméniques régionales –, s'est engagée dans des colloques dans toutes les régions du monde, depuis Séoul/Bangkok en 1999 jusqu'à Stony Point en 2004. D'autres colloques ont eu lieu, avec des Églises du Sud à Buenos Aires en 2003, et avec des Églises du Sud et du Nord à Londres Colney en 2004.

Réunis à Accra (Ghana) en Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale, nous sommes allés visiter les prisons d'esclaves d'Elmina et de Cape Coast, où des millions d'Africains ont été traités en marchandises, vendus et soumis à l'horreur de la répression et de la mort. Les cris qui proclament « plus jamais cela » sont démentis par la persistance des réalités du trafic d'êtres humains et par l'oppression due au système économique mondial. Aujourd'hui, nous en arrivons à prendre une décision qui engage notre foi.

Lire les signes des temps

Nous savons que la création continue de gémir, qu'elle est réduite en esclavage, qu'elle attend d'être libérée (Rm 8:22). Les cris de ceux qui souffrent nous interpellent, ainsi que les blessures

de la création elle-même. Nous voyons un rapport tragique entre les souffrances des personnes et les dommages causés au reste de la création. Les signes des temps sont maintenant encore plus inquiétants, et il convient de les interpréter. Les racines de ces menaces massives envers la vie sont avant tout le résultat d'un système économique injuste défendu et protégé par de puissants moyens politiques et militaires. Les systèmes économiques sont une question de vie ou de mort.

Nous vivons dans un monde scandaleux qui refuse l'appel de Dieu à la vie pour tous. Le revenu annuel des personnes les plus riches, représentant 1% de la population du monde, est égal à celui des 57% les plus pauvres, et 24.000 personnes meurent chaque jour des conséquences de la misère et de la malnutrition. La dette des pays pauvres ne cesse de croître, alors que ceux-ci ont déjà remboursé plusieurs fois le montant des emprunts initiaux. Des guerres, déclenchées par la recherche de ressources, coûtent la vie à des millions de gens, tandis que des millions d'autres meurent des suites de maladies qu'on aurait pu prévenir. La pandémie universelle du VIH/sida atteint la vie dans toutes les parties du monde et touche les plus pauvres, là où il est impossible de se procurer des médicaments génériques. La majorité des personnes pauvres sont des femmes et des enfants, et le nombre des gens vivant dans la pauvreté absolue avec moins d'un dollar par jour continue d'augmenter.

La politique de croissance illimitée dans les pays industrialisés, et la recherche du profit par les sociétés transnationales ont abouti au pillage de la planète et endommagé sérieusement l'environnement. En 1989, c'était chaque jour

qu'une espèce disparaissait, vers 2000, c'était chaque heure. Le changement climatique, la diminution des réserves de poisson, la déforestation, l'érosion des sols et les menaces qui pèsent sur l'eau douce font partie de ces conséquences tragiques. Des groupes humains sont désorganisés, des moyens d'existence sont perdus, les régions côtières et les îles du Pacifique sont menacées de submersion et les tempêtes augmentent. Des taux élevés de radioactivité menacent la santé et l'environnement. Des formes de vie et des connaissances culturelles sont brevetées en vue de profits financiers.

Cette crise se rattache directement au développement de la mondialisation économique néolibérale qui se fonde sur les convictions suivantes :

- ♦ une concurrence sans restriction, la consommation à tout prix, la croissance économique et l'accumulation de richesse illimitées sont ce qu'il y a de mieux pour l'ensemble du monde ;
- ♦ la propriété privée n'implique aucune obligation sociale ;
- ♦ la spéculation sur le capital, la libéralisation et la dérégulation des marchés, la privatisation des services publics et des ressources nationales, un accès sans restriction accordé aux investissements étrangers et aux importations, la réduction des impôts et l'absolue liberté des mouvements de capitaux assureront la richesse de tous ;
- ♦ les obligations sociales, la protection des pauvres et des faibles, les syndicats et

les relations entre les personnes, sont subordonnés au processus de croissance économique et d'accumulation du capital.

Il s'agit là d'une idéologie qui prétend être la seule possible, sans solution de rechange, qui demande un flot incessant de sacrifices de la part des pauvres et de la création. Elle fait la promesse fallacieuse de sauver le monde grâce à la création de richesse et à la prospérité, affirmant sa primauté sur la vie et exigeant une soumission absolue, équivalant à de l'idolâtrie.

Nous reconnaissons le caractère démesuré et complexe de la situation. Nous ne recherchons pas de réponse simpliste. Parce que nous sommes à la recherche de la vérité et de la justice et que nous regardons à travers les yeux des personnes qui sont pauvres et qui souffrent, nous voyons bien que le (dés)ordre mondial actuel a ses racines dans un système économique extrêmement complexe et immoral qui est défendu par un empire. Par le terme « d'empire », nous entendons le concours de pouvoirs économiques, culturels, politiques et militaires constituant un système de domination sous la conduite de nations puissantes en vue de protéger et de défendre leurs intérêts.

En économie libérale classique, l'état est là pour protéger la propriété et les contrats privés dans le cadre du marché concurrentiel. Grâce aux luttes du mouvement ouvrier, l'état a commencé à réguler les marchés et à veiller au bien-être du peuple. Depuis les années 1980, du fait de la transnationalisation du capital, le néolibéralisme a entrepris le démantèlement des fonctions de protection sociale de l'état. Sous le néolibéralisme, l'objectif de

l'économie consiste à augmenter les profits et le rendement pour les propriétaires des capitaux de production et de financement, tout en excluant la majorité de la population et en traitant la nature comme une marchandise.

Les marchés sont devenus mondiaux, tout comme les institutions politiques et juridiques qui les protègent. Le gouvernement des États-Unis d'Amérique et ses alliés, avec les institutions internationales de la finance et du commerce (Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce) utilisent des alliances politiques, économiques ou militaires pour protéger et avantager les intérêts des détenteurs de capitaux.

Nous constatons la convergence dramatique entre la crise économique d'une part, et l'intégration de la mondialisation économique et de la géopolitique d'autre part, le tout étant appuyée par l'idéologie néolibérale. Il s'agit d'un système mondial qui défend et qui protège les intérêts des puissants. Ce système affecte et enchaîne tout le monde. En termes bibliques, ce genre de système d'accumulation de la richesse aux dépens des pauvres est une forme d'infidélité à l'égard de Dieu et porte la responsabilité de souffrances humaines qui auraient pu être évitées, et cela s'appelle Mamon. Jésus nous dit que nous ne pouvons servir à la fois Dieu et Mamon (Lc 16:13).

Confession de foi face à l'injustice économique et à la destruction écologique

Une décision engageant notre foi peut être exprimée de diverses manières en fonction des traditions

régionales et théologiques: comme confession, comme acte de confesser notre foi avec d'autres, comme déclaration de foi, comme décision d'être fidèles à l'alliance de Dieu. Nous choisissons le mot confession, non dans le sens d'une confession doctrinale classique, – l'Alliance réformée mondiale n'étant pas habilitée à faire ce genre de confession –, mais pour manifester la nécessité et l'urgence d'une réponse concrète aux problèmes de notre temps et à l'appel de Debrecen. Nous invitons les Églises membres à recevoir notre témoignage commun et à y répondre.

Prenant appui sur notre tradition réformée, et ayant lu les signes des temps, l'Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale affirme que la justice économique au niveau mondial est un élément essentiel pour l'intégrité de notre foi en Dieu et pour notre qualité de disciples en tant que chrétiens. Nous croyons que l'intégrité de notre foi est en jeu si nous gardons le silence ou si nous refusons d'agir face au système actuel de la mondialisation économique néolibérale, en conséquence de quoi, nous faisons cette confession devant Dieu et en face les uns des autres.

Nous croyons en Dieu, le Créateur, celui qui maintient toute vie, qui nous appelle à être ses partenaires dans la création et la rédemption du monde. Nous vivons dans la promesse que Jésus Christ est venu afin que tous aient la vie en plénitude (Jn 10:10). Guidés et soutenus par le Saint Esprit, nous nous ouvrons à la réalité de notre monde.

Nous croyons que Dieu est souverain sur toute la création. « Au Seigneur, la terre et ses richesses » (Ps 24:1).

C'est pourquoi nous rejetons l'ordre économique mondial actuel imposé par le capitalisme néolibéral et tout autre système économique, y compris les économies entièrement planifiées, qui défient l'alliance de Dieu en excluant de la plénitude de la vie les pauvres, ceux qui sont vulnérables et l'ensemble de la création. Nous refusons toute prétention de l'empire économique, politique et militaire qui porte atteinte à la souveraineté de Dieu sur la vie et qui agit en opposition à la juste loi de Dieu.

Nous croyons que Dieu a fait une alliance avec toute la création (Gn 9:8-12). Dieu a suscité sur terre une communauté fondée sur la perspective de la justice et de la paix. L'alliance est un don de la grâce qui ne saurait être vendu au marché (És 55:1). C'est une économie de grâce pour toute la création et ses habitants. Jésus montre qu'il s'agit d'une alliance sans exclusive dans laquelle les pauvres et les marginaux sont des partenaires préférentiels, et il nous appelle à placer la justice « envers ces plus petits » (Mt 25:40) au centre de la vie de la communauté. Toute la création est bénie et intégrée dans cette alliance (Os 2:8 ss.).

C'est pourquoi nous rejetons la culture de la consommation triomphante et l'avidité basée sur la compétition et l'égoïsme du système néolibéral du marché mondial – ou de tout autre système – qui prétend représenter la seule et unique solution.

Nous croyons que toute économie, dans la maison de la vie qui nous a été donnée par l'alliance de Dieu en vue de protéger la vie, doit rendre compte devant Dieu. Nous croyons que l'économie existe pour être au service de la dignité et du bien-être des personnes

dans la communauté humaine, dans les limites de ce que la création peut supporter. Nous croyons que les êtres humains sont appelés à choisir Dieu plutôt que Mamon et que confesser notre foi est un acte d'obéissance.

C'est pourquoi nous rejetons l'accumulation sans réglementation de la richesse et la croissance sans limite qui ont déjà coûté la vie à des millions de personnes et détruit une si grande partie de la création de Dieu.

Nous croyons que Dieu est un Dieu de justice. Dans un monde de corruption, d'exploitation et de convoitise, Dieu est, de façon toute spéciale, le Dieu des indigents, des pauvres, des exploités, de ceux à qui on fait du tort et que l'on maltraite (Ps 146:7-9). Dieu demande des relations justes avec toute la création.

C'est pourquoi nous rejetons toute idéologie, tout régime économique plaçant le profit avant les personnes, qui n'a nul souci de la création et qui privatise les dons de Dieu destinés à tous. Nous refusons tout enseignement qui apporte sa caution – au nom de l'Évangile – à ceux qui supportent ce genre d'idéologie ou qui refusent de résister à celle-ci.

Nous croyons que Dieu nous appelle à nous tenir aux côtés de ceux et celles qui sont victimes de l'injustice. Nous savons ce que le Seigneur demande de nous: pratiquer la justice, aimer la miséricorde et marcher humblement avec Dieu (Mi 6:8). Nous sommes appelés à nous dresser contre toute forme d'injustice économique et écologique, « afin que le droit jaillisse comme les eaux et la justice comme un torrent intarissable » (Am 5:4).

C'est pourquoi nous rejetons toute théologie qui prétendrait que Dieu n'est qu'avec les riches et que la pauvreté est de la faute des pauvres. Nous refusons toute forme d'injustice détruisant les relations justes – pour motif de genre, de race, de classe sociale, de handicap ou de caste. Nous refusons toute théologie affirmant que les intérêts humains dominant la nature.

Nous croyons que Dieu nous appelle à entendre les cris des pauvres et les gémissements de la création, ainsi qu'à suivre la trace de la mission publique de Jésus Christ, venu pour que tous aient la vie, et qu'ils l'aient en plénitude (Jn 10:10). Jésus apporte la justice à ceux et celles qui sont opprimés et donne du pain à ceux et celles qui ont faim; il libère les prisonniers et rend la vue aux aveugles (Lc 4:18); il apporte soutien et protection à ceux et celles qui sont brisés, aux étrangers, aux orphelins et aux veuves.

C'est pourquoi nous rejetons toute pratique ou tout enseignement de l'Église qui exclurait les pauvres et le souci de la création de sa mission ou qui apporterait sa caution à ceux qui sont venus « pour voler, tuer et perdre » (Jn 10:10) plutôt que pour suivre le Bon Berger, venu pour la vie de tous (Jn 10:11).

Nous croyons que Dieu appelle les hommes, les femmes, les enfants de tous lieux à se rassembler, riches et pauvres, pour soutenir l'unité de l'Église et sa mission, afin que la réconciliation, à laquelle le Christ nous appelle, devienne visible.

C'est pourquoi nous rejetons toute tentative de séparer, dans la vie de l'Église, justice et unité.

Nous croyons que nous sommes appelés, par l'Esprit, à rendre compte de l'espérance qui est en nous par Jésus Christ, et nous croyons que la justice prévaudra et que la paix règnera.

Nous nous engageons à rechercher une alliance universelle pour la justice économique et écologique dans la maison de Dieu.

Nous confessons humblement cette espérance, sachant que nous aussi nous sommes sous le jugement de la justice de Dieu.

- ◆ Nous reconnaissons la complicité et la culpabilité de ceux et celles qui, consciemment ou non, bénéficient du système économique mondial néolibéral actuel; nous reconnaissons que cela concerne des Eglises et des membres notre propre famille réformée et c'est pourquoi nous appelons à une confession des péchés.
- ◆ Nous reconnaissons que nous nous sommes laissés captiver par la culture de la consommation et par l'avidité et l'égoïsme concurrentiels du système économique actuel. Cela a bien trop souvent pénétré jusqu'à notre spiritualité.
- ◆ Nous confessons notre péché pour avoir mal usé de la création et manqué de jouer notre rôle d'intendants et de compagnons de la nature.
- ◆ Nous confessons comme notre péché le fait que l'absence d'unité au sein de la famille

réformée a diminué notre capacité à être pleinement au service de la mission de Dieu.

Nous croyons, dans l'obéissance à Jésus Christ, que l'Eglise est appelée à la confession, au témoignage et à l'action, même si les autorités et la loi humaines devaient l'interdire et s'il devait en résulter châtiments et souffrances (Ac 4:18 ss.). Jésus est le Seigneur.

Nous nous joignons à la louange envers Dieu, Créateur, Rédempteur, Esprit, qui a « jeté les puissants à bas de leurs trônes et élevé les humbles, comblé les affamés de biens et renvoyé les riches les mains vides » (Lc 1:52 s.).

Alliance pour la justice

En confessant ensemble notre foi, nous faisons alliance, dans l'obéissance à la volonté de Dieu, par un acte de fidélité, en solidarité réciproque et dans des relations responsables. Cela nous lie les uns aux autres pour travailler en faveur de la justice économique et écologique, à la fois dans le contexte mondial et dans nos divers cadres régionaux et locaux.

Sur cette voie qui nous est commune, certaines Eglises ont déjà exprimé leur engagement par une confession de foi. Nous les exhortons à traduire cette confession en actes concrets, tant sur le plan régional que localement. D'autres Eglises ont déjà commencé à s'engager dans ce processus; nous les exhortons à aller plus loin, au moyen de l'éducation, de la confession et de l'action. Aux autres Eglises qui se situent encore au stade de la reconnaissance du problème, nous demandons, sur la base de

notre responsabilité mutuelle dans cette alliance, d'approfondir le stade de l'éducation et d'avancer vers celui de la confession.

L'Assemblée générale appelle les Églises membres, sur la base de nos relations d'alliance, à entreprendre la tâche ardue et prophétique consistant à faire comprendre le sens de cette confession à leurs communautés locales.

L'Assemblée générale exhorte les Églises membres à compléter cette confession en donnant suite aux recommandations du Comité des affaires internationales sur la justice économique et écologique.

L'Assemblée générale engage l'Alliance réformée mondiale à collaborer avec d'autres communions, avec la communauté œcuménique, les autres communautés religieuses, les mouvements de la société civile et les mouvements populaires en vue d'une économie juste et de la sauvegarde de la création. Elle appelle nos Églises membres à faire de même.

Et maintenant, nous proclamons avec passion que nous allons nous engager, nous-mêmes, notre temps et notre énergie, en vue de changer, de renouveler et de restaurer l'économie et la terre, en choisissant la vie afin que nos descendants et nous puissions vivre (Dt 30:19).

Annexe 4

Jean Calvin, Quatrième sermon sur Deutéronome 20:16-20

Prêché le vendredi 20 décembre 1555

(...) Or venons maintenant à ce que Moïse ajoute. Il dit que quand une ville sera assiégée longtemps, qu'on coupe si on en a besoin quelques arbres pour assiéger. Les gens de guerre ont leurs instruments et, en ce temps-là, au lieu d'artillerie, on avait certaines machines pour rompre les murailles. Si donc on a besoin de bois, qu'on ne coupe point les arbres fruitiers, mais les arbres qui sont stériles. (...) Quant aux arbres qui portent fruit et dont on peut tirer nourriture, qu'ils soient préservés. Voilà donc le commandement qui est ici contenu. Or il y a une sentence qui est un peu obscure, et, pour cette cause, on l'explique de diverses façons. Et je m'y arrêterai de fait un peu, mais ce sera comme en passant. Il est dit mot à mot : « l'homme n'est point l'arbre des champs, pour venir en siège devant ta face ». Or certains entendent que Dieu a voulu ici se moquer de ceux qui détruisent ainsi les arbres. Quoi ? Les arbres sont-ils comme tes ennemis pour venir contre toi et pour te résister ? Quand donc on coupe les arbres et qu'on abîme un pays, il semble

que ce soit une vengeance de petits enfants. Voilà donc comme certains entendent ce passage, c'est-à-dire que notre Seigneur a voulu ici faire honte à ceux qui font ce genre de dégâts et qui détruisent la nourriture des habitants. Ce ne sont point là vos ennemis. À qui faites-vous la guerre ? Au bois et aux choses mortes ? Vous êtes de vaillantes gens ! (...)

D'autres, voyant que cela est un peu extravagant, disent : c'est à l'homme qu'est l'arbre des champs, c'est à dire : l'arbre est pour l'homme. Quand Dieu a donné la fertilité à un arbre, il a assigné la nourriture aux hommes et aux habitants du pays. Car si les hommes sont vaincus, ils ont de quoi vivre pour être sujets et pour payer tribut à ceux qui les auront conquis. Les autres comprennent : pour venir en siège devant ta face, c'est-à-dire pour aider ceux qui assiègent une ville, car que feront-ils s'ils sont affamés ? Quand on assiège une ville, il faut en partir, sauf s'il y a de quoi nourrir l'armée, et les arbres peuvent servir à cela. Notre Seigneur dit donc ici (selon cette interprétation) que c'est une grande folie que de se frustrer de sa nourriture. Mais parce que les Hébreux aiment les similitudes, on peut comprendre : c'est l'homme qui, au lieu de l'arbre des champs, va venir t'assiéger. Ce sens convient bien ici, nous n'en ferons point une longue dispute, ce serait perdre du temps, mais nous retiendrons ce qui pourra servir à tous et dont chacun pourra faire son profit.

Dieu, donc, ayant défendu de couper les arbres fruitiers, même en temps de guerre, en ajoute la raison : puisque les hommes doivent être à la place des arbres des champs, c'est là qu'il se faut adresser, jeter sa fureur, contre ceux qui sont ennemis déclarés. Et pourquoi ? Parce que ce sont ceux-là qui peuvent venir t'assiéger et te faire la guerre. En somme,

notre Seigneur veut déclarer (comme déjà nous en avons dit quelque chose, mais je parle ici d'une autre explication littérale, bien que tout cela revienne au même) qu'il ne faut pas qu'en temps de guerre on jette sa colère contre les arbres, mais contre les ennemis, d'autant que ceux-là ne demandent qu'à nuire. C'est donc à eux qu'il faut résister.

Or venons maintenant à regarder à quoi nous profite cette loi. Il est dit qu'en temps de guerre on ne coupera point les arbres fruitiers. Or ici nous avons à noter que, même lorsque les glaives sont dégainés, il n'est pas licite d'exercer toute cruauté à l'appétit de chacun. Et pourtant, Dieu parle ici de guerres qui sont justes et qu'il approuve, quand il permet de tuer les hommes, il veut encore qu'on garde quelque humanité et qu'un pays ne soit pas dévasté entièrement. Notons donc que les guerres ne sont pas licites au point qu'on puisse tout pervertir et qu'il y ait une confusion extrême. Mais il nous faut retenir que, même si on se modère le plus possible, il n'y aura encore que trop de mal. Quand il n'y aurait qu'un seul homme de tué, hélas ! c'est une image de Dieu qui est détruite. Mais quand on en viendra à tuer une multitude, il y aura beaucoup de veuves et d'orphelins. Quant aux biens, même si on les épargne, il faudra que beaucoup de gens soient déplacés et qu'étant ainsi maltraités, ils meurent, les uns de froid, les autres de quelque manque. Ainsi, quand on serait le plus équitable du monde en temps de guerre, encore faut-il qu'il y ait beaucoup de transgressions : on doit d'autant plus s'efforcer de s'abstenir de mal faire et de toute cruauté.

Car si notre Seigneur a voulu qu'il y eut une telle retenue entre les ennemis, bien que l'autorisation de tuer ait déjà été accordée, qu'en sera-ce quand on

doit être amis et qu'il ne nous est point licite de lever un doigt, même le bout de la langue pour médire contre ceux qui nous auront offensés ? Car encore qu'on nous fâche et qu'on nous tourmente, notre Seigneur ne nous donne point liberté de faire guerre l'un à l'autre, mais il veut que nous possédions nos âmes en patience et que nous tâchions de vaincre le mal en faisant le bien. Or s'il nous faut garder amitié avec ceux qui nous font tort et injure, que nous devons procurer leur salut, qu'il ne nous est point licite de les fâcher en quelque façon que ce soit, je vous le demande, quand nous aurons machiné quelque nuisance contre ceux qui ne nous ont jamais fait tort ni injure, qui ne nous ont jamais causé de dommage, cela pourra-t-il être pardonné ? Ainsi donc, nous voyons que cette loi n'est pas seulement pour les gens d'armes, mais que notre Seigneur nous instruit tous en commun de devoir garder, dans la mesure où nous le pouvons, une telle équité que nul ne se puisse plaindre d'avoir subi un dommage de notre part. Voilà donc comment nous devons appliquer cette loi à notre instruction.

Et après, s'il faut épargner les arbres fruitiers qui sont choses mortes, combien plus devons-nous épargner les personnes. Il est vrai que ceci n'est point dit en faveur des arbres, c'est au regard des hommes qui en sont nourris et sustentés ; mais en comparaison des hommes, les arbres ne doivent pas être privilégiés à ce point. Que sera-ce donc quand on tuera tout sans rien épargner ? N'est-ce point comme mépriser Dieu ? Voilà encore en second lieu ce que nous avons à retenir.

Or allons plus loin. Quand il est dit ici : « qu'on ne fera point dégât », c'est pour montrer qu'on doit toujours maintenir ce qui a été institué par Dieu,

surtout quand nous connaissons sa bonté et son amour paternel envers les hommes. Voilà Dieu qui a donné la terre aux hommes pour y habiter, il les y a installés. Or quand nous venons causer des destructions, que les pauvres habitants sont déplacés, et même que, en temps de paix, lorsqu'il leur est permis de retourner chacun en sa maison, ils trouvent tout dévasté, la terre stérile, ce qui était auparavant bien cultivé désertique, qu'il n'y a plus un arbre pour cueillir une pomme, n'est-ce pas là comme anéantir la bonté de Dieu qu'il avait déployée sur le genre humain ? Et ne faut-il pas que nous soyons bien aveuglés en notre rage quand nous combattons ainsi contre la grâce de Dieu, une grâce qui nous devrait attendrir le cœur, fût-il plus dur que pierre ?

Voilà donc une règle générale que nous devons bien noter : chaque fois que nous sommes sollicités à faire quelque dégât, quelque nuisance, remettons-nous ceci en mémoire : notre Seigneur nous a tous placés en ce monde, il nous a pourvus des choses qu'il savait être utiles pour notre vie ; maintenant, si je veux dépouiller la terre de ce que Dieu lui a donné pour la nourriture des hommes, en ce qui me concerne, c'est que je veux anéantir la bonté de Dieu qu'il a déployée sur le genre humain pour qu'elle n'apparaisse plus. Suis-je digne que la terre me porte quand je veux ainsi abolir la grâce de Dieu, laquelle était aussi bien pour mes prochains que pour moi ? Quand je ne veux plus qu'elle ait son cours et son règne ? Ne suis-je point comme un monstre ?

Voilà, dis-je, qui nous doit bien retenir quand nous serions poussés par quelque malice et que nous serions pervertis jusqu'à dégrader arbres, maisons et choses semblables ; il faut que nous soyons retenus en sachant bien à qui nous faisons la guerre.

Ce n'est pas aux créatures, mais à celui qui nous montre ici un miroir de sa bonté, non point envers un homme seulement, mais envers tous, et nous sommes compris dans le nombre. Si cela était bien connu, les guerres ne se feraient point ainsi à la volée comme nous le voyons aujourd'hui, car quand les guerres sont entreprises on n'épargne rien, et les pays sont dévastés de toutes parts.

Et même aujourd'hui cette cruauté est beaucoup plus grande entre ceux qui se nomment chrétiens qu'elle n'a été autrefois envers les pauvres incrédules. Car il ne sera question aujourd'hui que de brûler les pays, et c'est plus que de couper les gorges. Que feront les pauvres habitants quand il y aura dix lieues de pays brûlées ? Il faut qu'ils s'en aillent mourir parmi les haies et les buissons, on les laisse languir sur la terre, mais on leur ferait plus de miséricorde si on les égorgeait du premier coup. Et cependant cela est aujourd'hui licite parce que c'est accoutumé. Et d'où vient cette coutume, sinon qu'on n'a point fait place à Dieu et à sa Parole, que les hommes y sont devenus étrangers et, à la fin, en sont devenus comme des brutes ? Ainsi, c'est une chose horrible de voir que ceux qui s'appellent chrétiens et catholiques et suppôts de la chrétienté soient maintenant si excessifs qu'il règne parmi eux une entière barbarie. Ils ne se contentent point de dévaster chacun le pays de son ennemi, mais ils n'épargnent pas non plus leurs sujets. Aujourd'hui, la loi du Turc domine entre les chrétiens, à savoir que c'est égal de dévaster un pays pourvu qu'ils dominent. Car si on craint que l'ennemi ne s'avance, on brûle tout ! Et que brûlera-t-on ? Les pauvres sujets qu'un prince aura en sa protection. Il est dit : « Tu seras l'ombrage en la tempête », en parlant de l'office d'un bon roi en la personne d'Ezéchias

(És 32:2). Le prophète Ésaïe dit qu'il sera la retraite et le refuge de ses sujets quand il y aura un orage, qu'il semblera que tout doive être ruiné. Le roi aura là ses ailes étendues pour couvrir ceux dont il a la charge, qu'il en sera la garde, et qu'il doit exposer sa vie pour cela. C'est là, dis-je, la façon dont un prince doit s'occuper de ses sujets. Or au contraire, voilà un prince qui sera tellement aveuglé qu'il commande qu'on brûle tout, qu'on racle tout, qu'il n'y demeure point un grain de blé. Et voilà un pauvre peuple affamé. Il n'y a pas de remède : qu'on n'épargne rien, qu'on foudroie tout, pourvu que je domine !

Il faut bien que Dieu soit mis en oubli quand on en vient jusque là. Et il ne faut pas aller chercher des exemples de soixante ans, il ne faut pas en entendre parler par nos ancêtres. Car depuis vingt ans on les a vus, et non pas loin de nous. Et encore, non seulement le mal continue, mais il augmente. Et pourquoi ? Ce sont les fruits du mépris de la Parole de Dieu. Car moyennant qu'un prince se confesse et qu'il ait l'absolution d'une croix sur le dos, c'est assez ! Il y aura assez de cérémonies, et quand il aura fait beaucoup d'agios, le voilà bien acquitté. Mais qu'on vienne lui remontrer par la Parole de Dieu quel est son office, il n'en veut point entendre parler. Qu'on lui remontre ce qu'il doit à Dieu et aux hommes, encore moins ! Qu'on lui remontre comment il doit entreprendre les guerres, comment il se doit tenir dans ses limites sans attendre plus que Dieu ne lui permet, il n'est plus question de tout cela. Ce serait déroger à sa majesté. Il suffit d'avoir fait quelques menus artifices pour se moquer de Dieu, comme si on voulait apaiser un petit enfant.

Mais, pour notre part, voyons ce qui nous est licite, pour que nous ne soyons pas mêlés à ceux qui

provoquent ainsi la colère et la malédiction de Dieu sur leur tête. Et, voyant que Dieu nous a arrachés à ces confusions si grandes, rendons-lui grâce, et ne les suivons plus afin de ne pas provoquer sur nous sa vengeance plus horrible. Quoi qu'il en soit, malgré que nous soyons des personnes privées, il nous faut pratiquer ceci : ne faire aucun dégât, sachant que notre Seigneur a ordonné que la terre soit notre mère nourricière. Et lorsqu'elle ouvre ainsi ses entrailles pour nous sustenter, sachons que c'est comme si Dieu nous tendait la main et nous offrait les témoignages de sa bonté. Quand nous aurons cette opinion, cette doctrine nous profitera, non point seulement en temps de guerre, mais aussi au milieu de la paix.

Plût à Dieu que ceci fût bien gardé. Mais aujourd'hui, il n'est question que de mal faire, tous les jours, nous avons les oreilles rebattues de telles remontrances que nous n'y pensons point, et les exemples en sont par trop évidents. Il y en aura qui aimeront mieux laisser gâter le blé en un grenier, qui sera mangé par la vermine et se pourrira, plutôt que de le vendre quand il y'aura nécessité (car ils ne demandent que d'affamer le pauvre peuple), n'est-ce pas la même chose que de couper les arbres fruitiers ? Voilà du blé qui sera recueilli, eh bien, notre Seigneur a épandu sa grâce et sa bénédiction afin que le pauvre monde soit nourri. Or il sera amassé dans les greniers et on le tiendra là bien serré, jusqu'à ce que les prix montent tant on crie famine et que les gens n'en puissent plus. Et qu'advient-il ? Il sera corrompu et pourri. Il est vrai que notre Seigneur se moque quelquefois de ceux qui pensent avoir beaucoup gagné, il leur montre que ce n'est point le (bon) moyen (d'agir). Mais eux, autant qu'ils le peuvent, ensevelissent la grâce de Dieu comme

s'ils bataillaient contre sa bonté et contre l'amour paternel qu'il déploie sur tout le peuple. Ce faisant, ils pervertissent tout ordre de la nature, comme s'ils allaient couper et gâter les arbres fruitiers.

Que faut-il donc ? Puisque notre Seigneur a voulu qu'entre les ennemis on gardât toujours quelque humanité, veillons à ce que maintenant, puisqu'il nous faut communiquer les uns avec les autres en paix et fraternité, veillons, dis-je, à faire, dans la mesure où cela dépend de nous, que nous vivions en bonne concorde et amitié. Et quand Dieu aura répandu ses grâces spirituelles, qui sont beaucoup plus précieuses que tout ce que nous pouvons recevoir du monde, tâchons que nos prochains y participent et qu'ils ne soient point frustrés par notre malice du bien que Dieu leur fait. Car si nous devons avoir une telle prudence quant aux biens matériels, que sera-ce des bénédictions spirituelles qui concernent le salut de nos âmes ? Veillons donc à ne pas arracher les arbres fruitiers. Mais, puisque la Parole de Dieu est une semence de vie, efforçons-nous qu'elle soit répandue partout, qu'elle prenne bonne racine, et quand elle aura pris racine, que ce ne soit point pour produire un arbre stérile, mais qu'elle porte bon fruit.

Voilà donc ce que nous avons à recueillir de ce passage, si nous voulons en faire notre profit, car quoique nous ne soyons point en guerre, puisque Dieu nous a choisis pour être son peuple, il a ici voulu nous montrer une équité qui doit être durable en toute notre vie.